

REVUE SUD-AMÉRICAINE

PUBLICATION BI-MENSUELLE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET COMMERCIALE
DES PAYS LATINS DE L'AMÉRIQUEParaissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois.
Europe.	60 fr.	30 fr.
Amérique	16 \$	8 \$

Un numéro : 2 fr. 50

Distribution gratuite aux salons de lecture, aux établissements publics, à la presse, bourses et syndicats de commerce, etc., etc.

La Revue compte parmi ses collaborateurs plusieurs des principaux hommes de lettres de l'Amérique latine.

Elle reçoit directement de la plupart des gouvernements latino-américains les documents et renseignements d'intérêt public.

DIRECTEUR :

P.-S. LAMAS, ex-Consul et Secrétaire de légation de 1^{re} classe.

Adresser la correspondance, rue Keppler, 12, Paris.

ON S'ABONNE :

En EUROPE : dans tous les bureaux de poste, sans augmentation de prix.
En AMÉRIQUE : chez les Agents, ou en s'adressant au Directeur.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne.

Chaque numéro aura de 16 à 48 pages selon l'abondance des matières.

*M. le Dr Andrés Lamas, publiciste sud-américain, a pris à sa charge la section du Rio de la Plata.**Il s'est réservé également et exclusivement l'administration de cette feuille dans cette partie de l'Amérique. — Son adresse : Buenos-Aires, rue de la Piedad, 255.*

Voir dans la dernière page la liste des Agents et des endroits où se fait, à Paris, la vente au numéro de ce journal.

SOMMAIRE

Victor Hugo et l'arbitrage, dans l'Amérique latine par Pedro S. Lamas, page 253. — La République Argentine et le Brésil, par le Dr Andrés Lamas, page 254. — M. Torrès-Cañedo à l'Association littéraire internationale, page 257. — Idée de la ligue Latino-Américaine, par Pradier-Fodéré, page 259. — Les forces productives et les régions économiques de l'Amérique latine, par M. Levasseur (de l'Académie), page 260. — Question de limites entre la République Argentine et le Brésil, par A. Del Viso, ministre argentin, en Italie, page 261. — La Bibliothèque Bolivar, page 263. — Courrier d'Amérique, page 264. — Courrier d'Europe, page 267. — Revue économique, page 269. — Revue financière, page 269. — Revue commerciale, page 272. — Arts, sciences et faits divers, page 274. — Mouvement maritime, page 275. — Annonces, page 276.

Victor Hugo et l'arbitrage dans l'Amérique latine.

Nous avons toujours considéré comme un devoir de faire parvenir notre journal à M. Victor Hugo comme à toutes les notabilités européennes.

Il y a quelques jours nous recevions la lettre suivante de la part du grand citoyen, signée par M. Richard Lesclide, son secrétaire privé.

Paris, le 5 décembre 1882.

Monsieur Pedro S. Lamas,

M. Victor Hugo a lu vos excellents écrits, et s'accorde entièrement à vos idées humanitaires.

Il sera très heureux de vous le dire et de vous accueillir à sa réception de dimanche prochain, à neuf heures du soir.

Croyez à mes meilleurs sentiments.

RICHARD LESCLIDE.

Il va sans dire que nous nous empressâmes d'assister, le jour et l'heure fixés, à la réception du citoyen illustre.

*
**

Nos lecteurs connaissent nos écrits sur « le droit de la guerre et le droit de la paix » et sur l'arbitrage dans l'Amérique latine ; nous avons prêché la paix, la concorde, la fraternité ; nous avons démontré que nos pays du Nouveau-Monde n'ont qu'une base sûre pour prospérer, pour grandir, pour devenir puissants par la richesse et par le perfectionnement social : la paix et le travail !

Nous avons prouvé, également, que l'idée de l'arbitrage international est une vieille idée dans l'esprit de nos peuples, dans la conscience de nos gouvernements. Accepté depuis 1822 par toutes nos républiques, par l'empire du Brésil un peu plus tard, le principe de l'arbitrage a été reconnu par tous nos États du Nouveau-Monde comme le moyen le plus rationnel, le plus logique, le plus en harmonie avec nos besoins et nos intérêts permanents, pour résoudre les contestations internationales.

Quoique acceptée par tous nos congrès, depuis celui de 1826 jusqu'au dernier de 1865, nos gouvernements ont eu le tort de mêler la proclamation de l'arbitrage avec une foule d'autres questions qui nécessairement, ne pouvant réunir tous les suffrages, ont fait échouer les efforts des éminents patriotes de notre continent.

Le jour où un congrès se réunira dans le but exclusif d'arrêter les bases pour l'adoption de l'arbitrage international entre tous ou entre la plupart de nos États latino-américains, la grande cause de l'humanité, de la civilisation, du droit aura triomphé pratiquement dans les vastes régions de l'Amérique.

Nous nous sommes permis de rappeler à nos gouvernements qu'il était temps de réaliser le projet, tant de fois discuté, tant de fois applaudi, de faire inscrire dans nos codes le principe civilisateur, économique et financier de l'arbitrage ; car, en réalité, l'arbitrage n'est pas, pour nous, simplement une question d'humanité : c'est aussi une question économique et finan-

cière : elle évitera les armements et permettra, conséquemment, le dégrèvement des impôts. L'arbitrage, c'est-à-dire, la paix assurée, garantie, aidera énormément à la solution favorable et rapide d'un grand problème de notre continent : le peuplement de son immense territoire.

Nous avons avancé l'idée de la réunion d'un Congrès dans le but exclusif d'arrêter les bases de la proclamation de l'arbitrage international dans l'Amérique latine, et, cherchant à écarter la difficulté de la désignation, dans notre continent, de la localité où ce congrès devrait se réunir, question qui a soulevé autrefois et toujours des graves susceptibilités, nous avons cru devoir proposer le choix de la ville de Paris, comme siège du congrès de la paix en Amérique, — Paris, la capitale intellectuelle du monde, foyer de la grande révolution démocratique, siège du congrès de 1856 où les grandes puissances européennes s'inclinèrent devant la majesté du droit et de la justice, proclamant le principe civilisateur de l'arbitrage.

**

M. Victor Hugo, devant cette propagande, a cru devoir nous tendre la main.

Il a cru, comme M. Ad. Franck, de l'Institut, comme l'éminent M. Torres Caicedo, comme M. Ch. Lemonnier, président de la « Ligue internationale de la paix et de la liberté » siégeant à Genève, qu'il devait nous encourager, qu'il devait donner à notre parole le prestige et la force nécessaire pour surmonter tous les obstacles, pour remporter la grande victoire qui consiste à éloigner de notre jeune Amérique le fléau dévastateur de la guerre.

Le salon de M. Victor Hugo, à Paris, est le rendez-vous choisi par les hommes remarquables dans toutes les branches de la civilisation.

On y parle littérature, beaux-arts, humanité; le vieux poète, le chanteur illustre de la liberté, l'expatrié de Jersey et de Bruxelles, est dominé actuellement par une manie, corollaire brillant d'une vie immortelle : il désirerait, avant de mourir, voir triompher l'abolition de la peine de mort et la proclamation de l'arbitrage international : il hait l'échafaud, il a en horreur les champs de bataille.

Ce sont les thèmes favoris du poète octogénaire; ce sont les cordes les plus sensibles du cœur de cet homme, dont la vie est un poème, et dont chaque parole est un enseignement ou un exemple.

Il n'est pas donné à tout le monde d'aborder, d'entretenir le grand poète, cet homme qui était hier un exilé et qui est aujourd'hui une puissance.

Les invités à ces réceptions sont admis à neuf heures du soir; à dix heures précises, tout le monde se lève, prend congé de lui et de madame Drouet, sa belle-fille, et quitte, enchanté, le petit hôtel de l'avenue qui, par dérogation à l'usage, porte le nom du poète.

Il y avait, dimanche dernier, une trentaine de personnes, parmi lesquelles une dizaine de dames; parmi celles-ci la princesse Lusignan qui venait intercéder pour la vie des conspirateurs ottomans qui viennent d'être surpris et incarcérés à Constantinople : la vie de ces hommes dépend d'un bout de lettre de Victor Hugo ! il peut leur sauver la vie, comme il a sauvé celle des derniers nihilistes condamnés à la peine capitale, comme il a contribué à arracher la personne d'Arabi des mains des bourreaux prêts à égorger le vaincu !

C'est à mon tour d'être présenté au poète. Je lui rap-

pelle le but, la raison de ma visite. Un seul mot suffit : c'est encore un de ses thèmes favoris. Oui ! l'arbitrage !

Il parle haut, très haut. Quand il parle, tout le monde écoute. On est avare d'un mot, d'un geste, d'une syllabe.

C'est lui qui parle, s'adressant à moi, debout alors comme tout le monde, au milieu du salon.

J'ai gardé fidèlement ses paroles précieuses que voici :

« Vous pouvez dire, dans votre journal, que Victor Hugo est avec vous ; qu'il fait des vœux pour que l'arbitrage soit adopté en Amérique. Je vous fais mes compliments et suis très heureux de vous serrer la main. Ne vous fatiguez pas et dites tous les jours la même chose ; les hommes sont trop attachés aux traditions, même quand cette tradition s'appelle la peine de mort et la guerre ; il faut abolir la peine de mort et faire cesser la guerre en adoptant l'arbitrage. — Vous parlez d'un Congrès américain se réunissant à Paris pour faire une bonne chose : pour faire cesser la guerre entre vos pays du Nouveau-Monde ; eh bien, ce jour-là ce sera un beau jour pour Paris, pour la France, pour l'humanité. Nous sommes d'accord ! »

Ces paroles sont adressées à nos peuples, à nos gouvernements d'Amérique.

C'est un rayon du génie et de la gloire du grand poète, du citoyen illustre, qui franchira l'océan et qui éclairera l'intelligence, faisant palpiter en même temps le cœur de nos compatriotes, tous les fils de l'Amérique, fidèles à leur mission de liberté et de fraternité universelle.

PEDRO S. LAMAS.

La République Argentine et le Brésil

M. le baron de Cotegipe, président du Sénat du Brésil, déclarait, il y a quelques mois, produisant une douloureuse impression, que la paix de cette partie de l'Amérique méridionale était en danger, puisqu'il incitait son pays à chercher, *par la paix ou par la guerre*, la solution immédiate des *questions* existantes entre l'empire et la République Argentine.

Quoique en employant le pluriel, M. le baron avait principalement en vue le différend entre les deux pays sur la vraie ligne délimitative internationale du côté du territoire argentin des Missions ; et comme cet important homme d'Etat avait rejeté, lorsqu'il était aux affaires en 1876, la solution pacifique de ce différend au moyen de l'arbitrage, proposée par le Gouvernement Argentin, on pensa, avec raison, dans son pays et à l'étranger, que ce qu'on cherchait c'était la guerre pour arriver à la solution désirée ; la guerre immédiate, considérée comme avantageuse pour l'empire.

Cette déclaration, reçue par le parlement et par la presse comme la révélation d'un danger imminent, produisit dans les esprits un bouleversement général ; plusieurs des principaux hommes d'Etat, et entre ceux-ci le conseiller Saraiva, qui venait de quitter la présidence du conseil des ministres, ne purent conserver leur sérénité et circonspection habituelle ; le gouvernement même, quoique ne s'écartant pas, dans le langage employé dans ses déclarations, des devoirs de la courtoisie et de la cordialité internationale, ne laissa pas entrevoir ni la probabilité, ni l'hypothèse, que le litige pourrait être soumis à la décision impartiale, assurant ainsi la conservation de la paix, d'un tiers choisi par les parties, comme l'avait offert la République Argentine ; bien au contraire, il fit des efforts pour convaincre l'opinion publique qu'on pouvait avoir foi

dans son patriotisme, répétant dans ses déclarations qu'il sauvegarderait dans les négociations les droits du Brésil, tels que le pays les entendait, sachant que derrière les diplomates de l'empire se trouverait, debout, le cas échéant, le peuple brésilien, bien armé, préparé à faire face à toutes les éventualités; et pour accentuer d'avantage cette attitude décidée, guerrière, des demandes de crédits extraordinaires pour l'achat de navires et de toute sorte d'engins militaires, étaient déposées en même temps sur les bureaux législatifs.

Si par malheur ce courant d'opinion, intransigeant, belliqueux, agressif, avait gagné les esprits à La Plata, la guerre immédiate, inévitable, serait survenue.

Heureusement, l'atmosphère politique argentine résista à cette contagion envenimée : les esprits gardèrent leur sérénité habituelle, nonobstant des provocations imprudentes et regrettables de la part des représentants, dans la presse et dans le parlement, d'un peuple dont l'avenir dépend de la conservation de la paix et des rapports fraternels avec les nations voisines.

Cependant, quant aux bruyants armements du Brésil, ayant surtout en vue le but unique qu'on leur attribuait, ils ne pouvaient laisser de provoquer de la part du Gouvernement Argentin des mesures analogues : celui-ci se préoccupa naturellement de l'augmentation et de l'amélioration des armements maritimes et terrestres de la République ; par cette voie, ces pays se trouvent avoir adopté, de fait, la situation ruineuse et dangereuse, que les chancelleries et les auteurs européens ont appelé, par antithèse, la *paix armée*.

La guerre, surtout la guerre moderne, peut se comparer aux ouragans, terribles et violents, ces phénomènes dévastateurs de la nature ; ses dégâts sont immenses, mais ils se produisent rapidement : la guerre n'épargne, aujourd'hui comme autrefois, ni le sang ni l'argent ; mais elle épargne le temps, cette puissance réparatrice, cet élément essentiel pour toutes les évolutions humaines.

La paix armée est une situation qui détourne de leur emploi naturel, fécond, civilisateur les forces vitales des nations ; elle énerve, retarde, embarrasse, par la déviation systématique de ces forces, l'activité, le développement, l'accroissement auquel ces mêmes forces devaient contribuer ; c'est une situation qui, prolongée, produit tous les phénomènes morbides du marasme.

Des écrivains, des philanthropes européens ont démontré les inconvénients et les dangers de la paix armée ; mais ils n'ont pas pu calculer l'étendue, qui nous échappe ici, à nous-mêmes, qui habitons et qui connaissons l'Amérique, de ces inconvénients et de ces dangers, s'agissant de nos sociétés nouvelles, qui se trouvent encore dans l'enfance de leur organisation, qui cherchent la base de leur richesse, de leur civilisation, de leur prospérité dans l'attraction et dans l'appropriation des éléments étrangers superabondants dans les vieilles groupations sociales de l'Europe.

Fermons les livres européens pour faire ces appréciations, comme nous devons les fermer relativement au droit international du vieux continent, pour pouvoir ouvrir librement nos régions américaines aux courants salutaires des saines doctrines de la vraie civilisation, celle de la paix, du droit et de la justice.

Avec les textes qui se rapportent à une autre époque, à une autre situation, à d'autres idées, à d'autres né-

cessités sociales, on pourra nous condamner ; mais la liberté humaine et le triomphe de la civilisation nous donneront raison. Ce triomphe, qui n'a pas limité aucunement nos droits souverains, nous a donné, en encourageant nos progrès matériels et intellectuels, la force nécessaire pour les défendre à outrance et victorieusement, les conservant dans toute leur intégrité.

Entre l'Europe et le Nouveau-Monde il existe des différences fondamentales, la guerre n'ayant pas en Amérique la raison d'être, dans la plupart des cas, qui la fait éclater si souvent dans l'ancien continent, ce qui nous permet d'avoir bien plus souvent recours, pour résoudre nos différends, à la force du droit qui éloigne l'empire et les impositions brutales du droit de la force.

En Europe, la terre manque, les habitants sont relativement trop nombreux, les capitaux surabondent. Ici nous n'avons presque pas de capitaux, le nombre de nos habitants est très réduit, et les terres, riches, fertiles, sont d'une abondance extraordinaire.

En Europe on peut, à la rigueur, s'expliquer les luttes, les sacrifices d'hommes et d'argent, pour conquérir un lambeau de terre ; une fraction territoriale représente, d'ailleurs, toujours, dans l'ancien continent, une fraction de puissance et de richesse. Ici nous n'agirions pas sous l'empire de la raison en employant nos capitaux, qui ne suffisent pas à nos besoins les plus primordiaux, et en sacrifiant une partie de notre population dans le but d'augmenter la terre dépeuplée que nous possédons dans une si grande quantité.

Nous avons beaucoup, énormément de terre. La République Argentine a huit fois le territoire de la France ; le Brésil est deux fois plus étendu que la République Argentine.

Cette République, qui n'a pas encore 3 millions d'habitants, en aura 136 millions le jour où sa population atteindra la proportion de la densité actuelle de l'Europe ; ce jour-là le Brésil comptera 250 millions d'habitants.

La densité de la population des Etats qui se sont divisé la superficie territoriale européenne, les intérêts de ces nations, intérêts qui les rapprochent ou les éloignent les uns des autres, ont donné lieu, afin de se garantir mutuellement, à des combinaisons et à des alliances qui ont pour but de maintenir l'équilibre de différentes forces disponibles, base, bien incertaine en vérité, sur laquelle s'appuie, cependant, la paix continentale de l'Europe ; devant une telle situation, il est bien difficile d'éviter, pour la solution des conflits internationaux, surtout quand il s'agit de questions territoriales, l'intervention brutale de la force.

Cette difficulté n'existe pas en Amérique.

Il n'y a qu'un droit, qu'une justice, soit qu'il s'agisse d'individus ou d'Etats ; le classement que nous avons fait des différentes règles du droit, en les divisant sous les titres de droit *privé*, droit *public* ou droit *des gens*, n'a pas d'autre but que celui de déterminer la sphère de leur action et de leur application pratique.

Quant au droit privé et au droit public, chaque Etat étant souverain dans toute l'étendue de son territoire, l'application des lois au moyen des autorités compétentes, donne à chaque habitant la garantie de ses droits, soumet les différends à la décision des tribunaux, et assure à la collectivité sociale le maintien de l'ordre, de la paix, la tranquillité publique.

Mais s'agissant de sociétés indépendantes, on n'a pas encore concilié l'intégrité de leur indépendance avec l'organisation de lois et d'autorités communes pour ré-

soudre leurs différends, ce qu'on appelle différends internationaux.

Le progrès humain, la mutualité, la solidarité des intérêts de l'industrie et du commerce, dont les liens sont de jour en jour plus universels, ont arraché à la force des concessions d'une importance relative; des précédents, des usages, des règles plus ou moins suivis et permanents ont créé, — réunis, analysés, commentés par les auteurs, — ce qu'on nomme le *droit des gens*; mais ce *droit* a été impuissant pour exclure le principe, le *fait*, l'empire de la force; c'est ce principe, si on peut l'appeler ainsi, cette négation de la justice, cette réalité brutale qui décide encore, dans la plupart des cas, les différends internationaux.

La justice, c'est la paix: et ceci est si vrai que les hommes ne peuvent se réunir et vivre en société sans constituer une autorité pour résoudre leurs contestations, pour réprimer leurs passions, pour assurer à chaque individu la jouissance de ses droits.

Les progrès dans l'organisation des collectivités sociales entraîne nécessairement, comme la plus précieuse des institutions tutélaires des peuples, le perfectionnement des tribunaux et des lois destinées à sauvegarder les droits de la famille, des individus, de tous les habitants, en somme, établis dans les limites juridictionnelles de l'Etat; ainsi, dans les Etats-Unis d'Amérique, par exemple, le pouvoir judiciaire, destiné dans les sociétés civilisées à conserver la paix dans l'ordre social, intervient, comme dépositaire de la vérité légale, dans les perturbations entre les agents et les autorités politiques. La cour suprême, dont l'organisation est complètement judiciaire, s'interpose constitutionnellement entre les pouvoirs politiques pour résoudre leurs querelles, de la même manière que la justice civile juge les controverses entre individus, comme l'organe, le représentant de la loi, chargé de son interprétation et de son application pratique.

« Dans les mains des sept juges fédéraux, dit Tocqueville, reposent incessamment la paix, la prospérité, l'existence même de l'Union; sans eux, la constitution est une œuvre morte; c'est à eux qu'en appelle le pouvoir exécutif pour résister aux empiétements du Corps législatif; l'Union pour se faire obéir des Etats; les Etats pour réfréner les prétentions exagérées de l'Union; l'intérêt public contre l'intérêt privé; l'esprit de conservation contre l'instabilité démocratique. »

C'est ainsi comme l'intervention tranquille et légale des représentants de la loi, non seulement assure la paix dans le foyer domestique, dans l'ordre civil, mais, poussant plus loin, évite des conflits dangereux entre les autorités politiques.

La constitution des Etats-Unis d'Amérique, qui a confié une si haute mission à son pouvoir judiciaire, aura bientôt un siècle d'existence! Et pendant cette longue période la guerre n'est survenue qu'une fois, et encore il s'agissait d'une révolution dans un but d'humanité, de civilisation, d'émancipation: l'émancipation de la race africaine avilie par l'esclavage sous le drapeau étoilé de l'Union! Une anomalie, un contre-sens; un nuage dans le ciel bleu et limpide de cette terre bienheureuse, qui devait produire fatalement un orage; un de ces orages nécessaires et utiles qui purifient l'atmosphère et qui ne laissent dans l'histoire que des pages de gloire et d'héroïsme.

Si la haute-cour argentine avait exercé pratiquement des fonctions identiques à celle des Etats-Unis, et si on lui avait soumis le conflit de facultés survenu

à Buenos-Aires en 1880 entre l'autorité nationale et le pouvoir provincial, on aurait évité au pays les douloureuses et sanglantes journées de cette année; ce même exemple nous sert pour prouver que la paix dépend de la soumission au droit et de l'organisation des autorités chargées de l'application des codes et des lois compétentes dans toutes les hypothèses possibles de la vie humaine.

La paix internationale ne peut être assurée que par l'engagement réciproque de soumettre les contestations aux décisions de la justice; malheureusement, comme nous l'avons dit, les nations n'ont pas pu se mettre d'accord, jusqu'à ce jour, pour constituer un tribunal destiné à juger les différends internationaux; faute de cette autorité tutélaire, on n'a pas pu encore éviter totalement l'emploi de la force matérielle, cette négation de la raison, de l'intelligence, du droit, de la civilisation humaine; ce moyen, qui est la négation de cette indépendance, de cette même souveraineté invoquée par ceux qui préfèrent conserver la faculté d'employer la force pour maintenir et pour faire triompher leurs prétentions, oubliant que devant le *droit*, que devant la justice toutes les nations sont également souveraines et que cette égalité disparaît devant l'emploi de la *force*, l'indépendance n'existant réellement que pour le vainqueur, que pour le plus fort, que pour le plus favorisé par les hasards fortuits et mystérieux de la guerre. — L'indépendance, donc, l'indépendance sauvegardée par le droit, les intérêts vitaux et permanents des sociétés modernes, devraient inspirer aux Etats des efforts, des idées, des moyens supplétoires, en attendant que le tribunal international soit organisé, pour éviter que la paix soit menacée par les contestations entre les diverses nations de l'univers.

La nécessité, le devoir d'éviter les solutions violentes de la force, est universellement et moralement acceptée et reconnue par les peuples civilisés; on a même proclamé et mis quelquefois en pratique, des moyens pour arriver, sans l'intervention des forces matérielles, à résoudre les différends internationaux.

Le droit des gens reconnaît que l'adoption de l'*arbitrage* ne porte aucune atteinte à la souveraineté des Etats.

L'Angleterre, une des plus puissantes nations européennes, et les Etats-Unis, la plus forte nationalité américaine, ont déjà soumis à la décision d'un arbitre, dans une grave circonstance, leurs contestations internationales.

L'arbitrage, accepté par le droit civil pour résoudre des questions entre les personnes privées, a été employé déjà, maintes fois, pour donner solution aux différends entre les peuples, évitant la sauvagerie de la guerre, sans blesser la souveraineté ni la susceptibilité des Etats. L'arbitre n'exerce que l'autorité que lui reconnaissent, *ad hoc*, les parties intéressées, dans chaque cas; de sorte que cette autorité n'étant exercée que comme conséquence d'un mandat qui lui a été librement conféré, — ne puisant sa force que dans la convention entre deux ou plusieurs Etats qui s'accordent à lui déléguer, pour une affaire déterminée et limitée, une partie de leur propre autorité, le jugement, quel qu'il soit, ne porte aucune atteinte à la juste souveraineté des peuples.

De manière que, l'arbitrage ne blessant pas la susceptibilité, laissant intacte la souveraineté des nations, l'*unique* objection sérieuse disparaît, la guerre n'ayant, devant la conscience, devant la civilisation d'autre raison d'être que l'abus de la force et le mépris de la justice.

On comprend qu'un individu, de même qu'un peuple, devant un outrage, devant un affront sanglant contre l'honneur, porte, de prime abord, la main à son épée, oubliant dans ce moment qu'il existe une justice humaine; et on conçoit que l'opinion des hommes ne flétrisse pas un semblable emportement, la loi même autorisant, dans certains cas, l'emploi des armes pour la défense légitime de l'homme contre l'homme.

Mais, en dehors de cette exception, la guerre ne se justifie pas : c'est un attentat, une iniquité, une barbarie.

L'arbitrage étant admis et reconnu par le droit des gens comme un moyen honorable de résoudre les contestations internationales; ces contestations pouvant être jugées par un arbitre, choisi par les parties, aucun peuple, aucun gouvernement civilisé peut laisser d'accepter, au moins *en principe*, de se soumettre à l'arbitrage, c'est-à-dire à la justice.

Et nous disons *en principe*, parce que dans la réalité, en Europe, l'ordre et la paix n'ont actuellement pour base que l'équilibre des forces matérielles; les États européens ne sont pas préparés, par conséquent, pour soumettre à la décision de la justice tous les cas contentieux internationaux. Ils ne peuvent accepter, devant cette organisation continentale, franchement et définitivement, la doctrine du droit de la justice comme unique moyen de résoudre leurs contestations.

Surtout dans les questions de territoire, les États européens ne sauraient soumettre la décision de leurs querelles au jugement d'un arbitre; la terre, dans l'ancien continent, n'est pas simplement de la terre comme en Amérique : chaque kilomètre superficiel de territoire en Europe représente un nombre plus ou moins exactement proportionnel d'habitants, des produits, des capitaux, une force matérielle, et, par conséquent, toute question territoriale est une question d'équilibre continental; l'équilibre des forces des divers États, plus ou moins liés, plus ou moins solidaires, plus ou moins indépendants sous le point de vue de leurs rapports extérieurs, ne peut être modifié sans produire un bouleversement général, la paix n'ayant d'autre base que le maintien de cet équilibre.

Les affaires territoriales ont donc, en Europe, une importance capitale; elles ne peuvent être traitées que comme des questions politiques, soumises à des combinaisons spéciales et à l'accord de plusieurs États.

C'est la conséquence logique d'une organisation politique qui a cherché son point d'appui dans l'équilibre de la force; et la force exclut, étouffe la justice.

Heureusement, en Amérique, les questions territoriales ne se trouvent pas placées dans une aussi funeste situation.

Ici aucun inconvénient nous empêche de les traiter comme des simples questions de droit.

La terre, non peuplée, n'est pas pour nous, dans le présent, une force.

Notre force, ce sont les hommes, les capitaux; et nous agirions comme des insensés en nous affaiblissant, en sacrifiant nos hommes et nos capitaux pour augmenter l'étendue immense de nos déserts!

Si la question territoriale de la frontière de Missions a été la vraie cause de l'agitation provoquée par M. le Baron de Cotegipe, et si les armements qui ont été la conséquence de cette agitation n'ont d'autres buts politiques, l'arbitrage devrait couper court au malaise international de ce moment; ce serait pour le Brésil un bien et un honneur de confier à la justice la solution du conflit.

Le Brésil, qui a accepté l'arbitrage pour résoudre des questions de nature à exciter davantage l'amour-propre et l'intérêt national, ne saurait rejeter dans cette circonstance ce moyen honorable sans donner preuve d'inconséquence, sans mettre en doute la loyauté, la bonne foi, l'équité de ses rapports précédents, inspirés à une politique fraternelle avec la République Argentine.

Cette République, en proposant à l'Empire la solution du conflit au moyen de l'arbitrage, en acceptant d'avance l'arrêt de la justice, a été conséquente avec ses antécédents internationaux.

Elle avait une question avec le Paraguay, vaincu et impuissant; un traité lui accordait, le jour de la victoire de ses armes, le droit de s'approprier le territoire en litige. Nonobstant, cette question fut soumise au jugement d'un arbitre : la décision de celui-ci fut contraire aux prétentions de la République Argentine qui accepta sans répugnance, avec soumission l'arrêt de la justice, favorable à la nation qui venait d'être vaincue par ses armes!

La République Argentine a donné preuve, non seulement qu'elle sait soumettre ses prétentions territoriales aux jugements de la justice, mais qu'elle tient à cœur de faire triompher les intérêts et les principes de la civilisation.

Dans ses questions de limites avec le Chili, elle prétendait, avec bon droit, se réserver la possession du détroit de Magellanes, cette porte de communication entre l'Atlantique, ou mer du Nord, et le Pacifique, ou mer du Sud; mais du moment qu'on s'engagea à maintenir cette porte perpétuellement ouverte aux communications universelles du commerce, de l'industrie, de la civilisation, elle abandonna à la République sœur et voisine la possession de toute la terre nécessaire pour assurer ce grand résultat, complémentaire du principe libéral, d'après lequel les fleuves comme les mers sont des chemins ouverts à l'activité et au commerce de tous les hommes et de toutes les nations du monde.

Le débat sur la question des Missions a été placé dans un terrain étroit et obscur. Si elle était traitée à la lumière des grands principes libéraux, que nous devons faire triompher en Amérique, le Brésil serait bientôt avec nous. Nous le croyons et nous le désirons.

Mais il ne suffit pas de résoudre cette question, en réalité matériellement peu importante.

Il faut étudier et résoudre toutes les autres difficultés qui peuvent compromettre les rapports cordiaux entre ces pays; il faut étudier et résoudre toutes les questions qui sont de nature à mettre en danger les évolutions pacifiques du progrès, de la prospérité, de la liberté dans les régions merveilleuses de l'Amérique latine.

ANDRÉS LAMAS.

Buenos-Aires, novembre 1882.

Monsieur J. M. Torres Caicedo à l'Association littéraire internationale.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET HONORÉ CONFRÈRE,

Les circonstances exceptionnelles où je me trouve sont bien puissantes pour me retenir encore à Paris et il a fallu un cas de force majeure pour me priver du plaisir et de l'honneur de faire le voyage de Lisbonne.

A cette illustre et véritable cité m'appelaient avec une irrésistible attraction : le fait d'être un des présidents de l'Association littéraire internationale, l'affection et l'estime

que je professe pour mes éminents confrères, l'enthousiasme que m'a toujours inspiré cette nation portugaise qui, comme la Belgique, si elle est un petit Etat, politiquement parlant, est une grande puissance morale.

Et ensuite, j'étais impatient d'assister aux nouveaux triomphes qui attendent cette Association, hier encore à son berceau, et qui est aujourd'hui une grande puissance dans le monde civilisé. Elle est née à Paris, comme Minerve armée déjà du casque étincelant et du bouclier pesant. A Londres, depuis les augustes personnages qui portent la couronne du pouvoir comme le diadème de l'intelligence, tous rendent hommage à l'idée que représente cet aréopage de penseurs.

Et c'est avec raison. L'Association littéraire internationale signifie : justice, réparation, paix, élévation du niveau intellectuel et moral, et dans un avenir peu éloigné, elle amènera la substitution des luttes sanglantes et stériles avec l'acier et la mitraille par les luttes pacifiques et fécondes de la plume.

L'Association internationale a réalisé la vaste fédération des peuples intelligents ; elle a fondé la république universelle des lettres.

L'Association littéraire internationale a levé très haut l'étendard glorieux de l'émancipation de la pensée ; elle a jeté à bas la Bastille des exploités des idées d'autrui ; elle a crié sus à ceux qui maintenaient le dernier vestige existant de l'esclavage : les travaux forcés du producteur d'idées au profit du trafiquant de livres qui, plus avide que le planteur de Cuba, ne s'occupe même pas de donner un morceau de pain à ses esclaves.

C'est parce qu'il en est ainsi que l'on trouve dans notre Association les noms les plus grands et les plus illustres : LL. MM. la Reine de la Grande-Bretagne, l'Empereur du Brésil, le Roi de Portugal, le Président de la République française, S. A. le Prince de Galles, Victor Hugo, Lord Beaconsfield, Gladstone, Tennison, Salisbury, S. E. le Comte de Beust, Cantu, Castelar, Mario Machi, Tourguenieff, Jules Simon, About, Maquet, Halt, Zaconne, F. Thomas, Ratisbonne, Gras, Lowenthal, Frisdman, Conrad, Kalisch, Bankolt, Longfellow, King, Ryan, Zaldivar, Caro, Acosta, Lassarria, Ortiz, Frère-Orban, Laveleye, Rio-Branco, Nordmand, Kaufmann, Marquis de Casa Iglesias, Ruiz Zorrilla, Calzado, Arous, L. Van Zuylen, Sameschina, Baetzman, Nazar-Aga, Crazewski, Mickimiewez, Mendes-Leal, d'Antas, Vial, Tolstoy, Staaf, Tallichet, Becker, Jagersmidt, Diaz, etc.

A sa naissance, l'Association eut à lutter avec opiniâtreté pour mériter sa place au soleil ; mais elle triompha grâce aux efforts constants, patients, pleins d'abnégation des membres du Comité d'honneur, du Comité exécutif, de ses Présidents Da Silva, Mendez-Leal, F. Thomas, et grâce au prestige qu'exerce sur tous les esprits ce nom qui réunit les gloires littéraires du siècle : Victor Hugo ; plus qu'à tout cela : à la force irrésistible d'une grande et juste idée.

L'Association littéraire internationale, présidée par l'idée, a mis en pratique un grand principe : l'égalité de toutes les entités politiques devant le droit et l'intelligence. Pour l'Association, il n'y a ni petit Etat ni homme secondaire : il n'existe que des pensées, la lumière, le progrès, l'internationalisation, dans le sens fécond et fraternel du mot. Pour cela, elle veut dire paix et abolition des frontières, de castes, de zones, de couleurs. Pour elle, il n'y a que la production et l'échange libre d'idées, moyennant le respect du droit d'autrui ; l'unité dans la variété ; l'alliance dans le vaste champ du sentiment et du travail ; l'émancipation de la pensée.

L'année qui vient de s'écouler de juin 1879 à juin 1880, a été féconde pour l'Association littéraire internationale. D'éminents littérateurs, des publicistes, et des hommes d'Etat du monde entier ont sollicité l'honneur d'être membres de notre Association ; dans différentes nations, en Allemagne, en Italie, en Pologne, aux Etats-Unis de Colombie se sont organisés les comités nationaux ; un grand nombre de journalistes et d'éditeurs, unis dans un même amour pour les principes et inspirés par le sentiment d'un intérêt bien compris, sont entrés en pourparlers avec l'Association pour mettre à l'abri les droits des auteurs. L'Association s'est donné son règlement, elle a obtenu son diplôme de vie officielle et légale en France, elle a publié régulièrement ses bulletins, elle a assuré son foyer, elle a fait face à tous ses engagements. Dans plusieurs nations, notamment aux Etats-Unis, on a organisé une active propagande pour obtenir la confection de lois qui garantissent la propriété littéraire des auteurs étrangers.

Le Salvador a négocié une convention littéraire et artisti-

que avec la France que l'on a dit être la plus complète, car elle admet et consacre tous les principes proclamés et défendus par l'Association littéraire internationale.

Plusieurs commissions de législation, de diplomatie, de littérature, de la presse ont été formées, ont fonctionné et ont présenté des travaux très remarquables. Les conférences qui ont été faites par les membres de l'Association ont été applaudies et parmi elles celles de notre brillant collègue et vice-président M. Santa-Anna de Nery et de notre intelligent et laborieux secrétaire général, M. Lermina.

Dans un laps de temps aussi court, l'Association littéraire internationale s'est développée et a conquis avec éclat la place qui lui revient dans le monde des intelligences. Le passé répond de l'avenir : notre Association sera le représentant autorisé de l'intelligence humaine, et, je le répète, dans quelques années seulement, elle contribuera à écraser l'hydre hideuse de la guerre.

En allant à la belle et poétique Lisbonne, nous pouvons dire sans jactance : l'Association littéraire internationale a bien mérité de l'humanité et de la justice.

Nous venons à Lisbonne, parce qu'elle est la capitale d'un royaume libre, d'une monarchie que je pourrai dénommer républicaine, où les sciences et les lettres sont estimées, protégées et cultivées par ses rois. Nous venons à une nation sympathique et admirée par ses gloires dans le passé, par sa libre existence dans le présent, par sa lumière qui se dessine déjà — lumière d'astre — dans son radieux avenir. Nous venons à ce pays de paix et de liberté, parce que chez elle abondent les hommes de la pensée et de plume éclairée et vaillante.

LL. MM. Don Luis, Don Fernando sont des rois littérateurs et savants ; ils aiment les lettres comme leur peuple et la liberté et le progrès. L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Portugal en France, notre éminent président, qui a rendu de si grands services à notre Association, est un diplomate remarquable qui a servi efficacement son pays ; c'est un littérateur dont le nom est considérable.

Dans la terre dont la langue a été ennoblie par l'immortel Camoëns, est-ce qu'il ne figure pas une pléiade de penseurs qui suffirait à rendre riche de gloire une puissance de premier ordre ? Ne s'est-il pas trouvé là, pour l'honneur de la patrie portugaise, l'évêque de Vizen, Francisco de San Luis, le cardinal Saravia, Almeida Gonet, Alejandro Herculano, Antonio Feliciano del Castillo, J. L. Latino-Coelho, Luis Rebello da Silva, A. Ferreira de Vasconcellos ?

Vasconcellos nous apprend que comme romanciers de fantaisie sont très estimés da Silva, Herculano ; comme poètes lyriques, de Castillo de Joas de Lemos, d'Antonio de Serpa ; comme auteurs dramatiques, da Silva Mendes-Leal, de José Freire de Serpa, de Herculano ; comme poètes populaires, Palmerino ; comme romancier de mœurs, Camillo Castello-Branco ; comme orateurs, J. E. Coelho, de Magalhaes, Manuel da Silva Passos, Pereira de Mello, le duc de Saldanha, le comte de Thomar, Latino-Coelho, Casal Ribeiro ; comme journalistes, Antonio de Serpa, Lopes de Mendoza ; comme savants, Freirè, Souza Pinto, Corvo, da Silva, Nunes de Carvalho ; comme diplomates, Mendez-Leal, Casal Ribeiro, d'Antas, Thomar, de Seisal, etc.

Et pour ne pas allonger démesurément cette énumération, à mon grand regret, j'en passe sous silence bien d'autres, aussi illustres qu'aimables.

Il est à remarquer qu'au Portugal, comme dans presque toutes les nations latines et dans la Grande-Bretagne, on voit l'heureuse union du politique et du littérateur.

II

Et quelles pages admirables, même aux temps malheureux, le Portugal ne nous offre-t-il pas ?

Le Portugal s'agrandit en prenant quelques-unes des dépouilles de l'intrépide Espagne et en vainquant le Croissant. Et quels noms immortels dans la grande épopée d'un petit pays ! Alfonso Henriquez, Egaz, Moniz, Froias, de Perez Corveco, de Martin Freites, de Giraldo Giraldes.

Tout pour la patrie et pour ses rois, comme aussi pour l'Indépendance et la Liberté. Les rois du Portugal, presque toujours, ont été les champions couronnés des idées progressistes, les plus obéissants citoyens, les plus patriotes.

Le Portugal, en secouant le joug de la Métropole, le courage et le génie de ses enfants ne se trouvent pas confinés dans ses frontières : ils portent la guerre en Afrique ; ils traversent l'Océan, et l'Amérique leur décerne la plus belle récompense ; l'Amérique qui accorde la plus vive gratitude

à ces illustres voyageurs Lusitains. Il fait l'Asie sa vassale ; il se fixe dans l'Inde. Enfin, son glorieux pavillon couvre sous ses plis protecteurs des citoyens libres, fiers de se nommer Portugais. Le Portugais s'étend en Afrique, et il rêve à la domination presque universelle.

Le Portugal cite avec un légitime orgueil les noms immortels de Diaz, Vasco de Gama, Alvarez Cabral, Almeida, Albuquerque ; mais il se montre plus fier, et avec raison, en voyant que les nations civilisées comptent de tels noms comme appartenant à l'humanité, car pour le génie il n'y a pas de frontières.

Malheureusement, les nations comme les hommes ne peuvent se soustraire à l'inexorable loi de l'envie et de l'ingratitude : il en arriva ainsi à ce peuple guerrier qui dominait le Brésil, une grande partie de l'Afrique méridionale ; et ensuite, les génies ne se reproduisent pas comme les épis de blé. L'heure de l'infortune — qui vient toujours comme l'expiation de la victoire — sonna pour le Portugal, parce que les enfants qu'il eut à la fin du xvi^e siècle, n'étaient pas les dignes héros de l'âge épique.

Pour cela, l'épée et la lyre du grand Camoëns revêtirent de funèbres crépes. Et si plus tard, dans l'espace de soixante années, il recouvra son indépendance, comme le souffle de liberté ne l'animait pas, il vécut d'une vie de tristesse et d'oppression : la lourde protection étrangère fut funeste à sa race, contraire à ses espérances.

Le savoir et le génie de Pombal firent voir que le Portugal n'était pas mort et que les vertus natives de son peuple n'attendaient que l'impulsion d'un patriote pour renouveler les grands faits du passé. Ce génie n'eut pas d'écho dans sa patrie : un ami extérieur, qu'il eût mieux valu avoir pour ennemi, l'étouffa dans ses bras...

A toute époque, ce qu'il y a eu de plus remarquable au Portugal, c'est l'amour de ses enfants pour l'indépendance de la patrie. Et tout rend digne cette grande nation de conserver ce suprême bien : sa position géographique, l'océan qui lui sourit et le reconnaît comme ancien seigneur, les gloires passées, la langue, la littérature camoëntienne, son culte pour la liberté, les pratiques du régime constitutionnel et représentatif, ses irrésistibles aspirations vers un avenir brillant qu'elle atteindra. Et peut-être, avant longtemps, le Portugal entrera dans une union douanière avec la Péninsule ibérique et réalisera une fusion d'intérêts — jamais politique — avec l'altière nation castillane.

L'ancien et ardent amour du Portugal pour l'indépendance et la liberté s'est développé au contact de la nation anglaise, à laquelle elle a emprunté beaucoup de ce qu'il y a chez elle de bon et d'utile dans son système représentatif et dans ses mœurs parlementaires. Une succession de rois citoyens, défenseurs de la liberté, propagateurs de toute idée progressiste, hommes de sciences et de lettres, ont fait renaitre la patrie portugaise. Le Portugal est cité aujourd'hui avec orgueil par les hommes libres ; et demain il sera de nouveau puissant et respecté comme avant, parce que le souffle de la Liberté l'anime, et cette déesse sait protéger ceux qui l'aiment avec modération et respect, ce qui n'exclut pas l'enthousiasme.

Le Portugal, qui doit tant à ses derniers souverains, se rappelle toujours avec gratitude — et l'Europe salue respectueusement — ces deux grandes figures qui se nomment Don Pedro et de Silveira.

Mais il y a une âme qui est unie à celle de la patrie, parce que l'une communique de la gloire à l'autre : celle de Camoëns.

Guerrier, philosophe, marin et poète, l'éclair le plus vif de sa brillante auréole, c'est l'ombre de profonde tristesse empreinte sur son noble front : la loi inexorable de l'ingratitude se fit sentir lourdement sur ce cœur d'homme pour affronter les dangers, de femme pour ressentir les déceptions, pour aimer, pour pardonner.

Son siècle et son pays furent ingrats pour ce poète inspiré ; mais pour l'ingratitude, comme nous l'avons dit plus haut, il n'y a pas non plus de frontières ; c'est un héritage commun : Milton, Chatterton, Gilbert, Hégésippe Moreau, Gérard de Nerval n'étaient pas Portugais...

La démocratie, les plus infortunés représentants de la démocratie, vengèrent l'humanité : Antonio et Barbara admirèrent les gloires du poète, ils le chérissent avec abnégation, ils l'aimèrent avec tendresse et respect. Catalina, la douce ombre de l'amour malheureux et pur, image de la poésie tragique, élogie personnifiée, soutint avec le souvenir d'un regard, d'un sourire, le guerrier-poète qui luttait avec la misère — et plus encore qu'avec elle — avec l'envie et la trahison.

La postérité arriva bientôt, et Camoëns a plus que des statues : un peuple libre et respecté qui l'admire : la patrie portugaise, — plus encore : le monde qui rend un hommage profond au chantre inspiré, à l'amant malheureux, à l'illustre guerrier.

J'ai l'honneur d'envoyer mes hommages respectueux et très affectueux aux littérateurs et aux savants du Portugal. Je salue la liberté en saluant cette nation si grande par les idées qu'elle sait mettre en pratique.

J. M. TORRÈS-CAICEDO.

Idée de la ligue Latino Américaine (Suite).

Proposition du plénipotentiaire de Bolivie.

Le plénipotentiaire de Bolivie avait proposé d'ajouter une cinquième circonstance à celles qui devaient donner ouverture au « *casus fœderis* » : celle d'une révolution venant contrarier le gouvernement constitutionnellement reconnu de l'une des républiques confédérées. Dans ce cas, le congrès de plénipotentiaires devait pouvoir, suivant lui, prendre les mesures qu'il croirait opportunes, pour « arrêter le cancer » et protéger le gouvernement légitime contre les attaques des révoltés. Pour comprendre l'intérêt de cette proposition, il suffit de se rappeler que le pouvoir exécutif, en Bolivie, était le même que celui du général Balivian, depuis 1843, et que l'administration de ce général fut une des plus agitées de l'Amérique. Le plénipotentiaire bolivien plaidait, donc, *pro domo sua*. Mais le congrès eut la sagesse de rejeter cette proposition, en considérant que toute intervention étrangère dans les affaires intérieures d'un Etat est toujours odieuse ; que loin de fortifier les gouvernements, elle détruit leur autorité parce quelle montre qu'ils ne sont pas appuyés par la volonté de la nation ; qu'il sera toujours périlleux et très souvent funeste, pour les institutions et pour la liberté de tout Etat, de permettre à un pouvoir étranger quelconque une intervention dans les questions relatives à la légitimité des gouvernements propres, et qui ne peuvent être décidées que par la nation elle-même.

En revanche, le congrès commit une erreur en matière de droit international. Se préoccupant des conséquences des hostilités ouvertes contre la puissance étrangère, il supprima une phrase dans le projet primitif, dans laquelle les traités conclus avec cette puissance devaient être déclarés rompus, et il justifia cette suppression, demandée par le plénipotentiaire du Pérou, en disant que, dans le cas de guerre, les traités étaient rompus *de plein droit*, que c'était une conséquence de la guerre reconnue par le droit des gens et qu'il n'y avait pas à présenter comme stipulé dans un traité ce qui existait en vertu d'un *principe universel*. Cette doctrine était beaucoup trop absolue, car on enseigne que la guerre ne fait pas nécessairement cesser tous les traités antérieurs, et que les partis en guerre n'ont le droit de les rompre qu'autant que le but légitime de la guerre l'exige. Tout ce qu'on peut concéder c'est qu'il y a au moins doute sur cette question, qui n'en est pas une quant aux traités transitoires.

Limites des territoires.

Relativement aux limites des territoires, le traité déclarait que les républiques confédérées avaient un droit parfait à la conservation de leurs limites, telles qu'elles existaient à l'époque de leur émancipation de l'Espagne, pour les viceroyautés respectives, les capitaineries générales ou les présidences, entre lesquelles l'Amérique espagnole était divisée. La démarcation devait être faite, dans le cas où ce serait nécessaire, par les commissaires nommés par les républiques intéressées, en prenant pour base les lignes des eaux, le *thalweg* des rivières, — c'est-à-dire le chemin suivi par les bateaux qui descendent le courant, — ou d'autres lignes naturelles, autant que les localités le permettraient. Dans le cas de difficulté survenant à propos de la démarcation, le différend serait soumis à la décision arbitraire de l'une des républiques confédérées, ou d'une nation amie, ou du congrès des plénipotentiaires (art. 17).

La médiation préalable et l'arbitrage international.

Les articles 9, 10 et 11 formulaient des dispositions bien remarquables : il y était question des bons offices que les républiques confédérées s'engageaient à interposer pour apla-

nir toutes les difficultés qui pourraient surgir entre elles. Les républiques confédérées, — était-il dit dans l'article 9, — dans le but de conserver entre elles une paix inaltérable, adoptant le principe que conseillent le droit naturel et la civilisation des siècles, établissent que : quelles que soient les questions, quels que soient les différends qui s'élèvent entre elles, ils seront réglés toujours par les voies pacifiques, la Confédération se chargeant de faire réparer toute offense, tout dommage que l'une ou l'autre des dites républiques commettrait ou causerait au préjudice des autres républiques de la Confédération. Dans le cas où un différend surgirait, les gouvernements des républiques intéressées commenceraient par négocier entre eux. S'ils n'aboutissaient pas à un arrangement, les gouvernements des autres républiques confédérées interposeraient leurs bons offices, et s'efforceraient de ramener les relations amicales entre les deux adversaires. Si cette tentative de médiation n'avait pas de résultat, ou si les parties adverses ne convenaient pas de soumettre le différend à l'arbitrage d'un gouvernement choisi par elles mêmes, alors le congrès des plénipotentiaires interviendrait, il examinerait les prétentions de chacune des parties, il déciderait de quel côté serait la justice. Quant à la sanction de ces dispositions, elle se trouverait dans la suspension des devoirs imposés par la confédération envers la république qui aurait commencé les hostilités sans se soumettre aux mesures conciliatrices, ou qui aurait refusé d'obéir aux décisions du congrès; le tout sans préjudice des autres moyens à employer pour faire respecter et accomplir les décisions prises par le congrès, et pour faire sentir à la république récalcitrante les conséquences de son infidélité.

Le principe de non intervention.

Le traité consacrait, toutefois, au profit de chacune des républiques confédérées, le droit entier qu'elles avaient à leur indépendance et à leur souveraineté; il interdisait de la manière la plus personnelle toute intervention dans les affaires intérieures des républiques faisant partie de la Confédération (art. 12). L'article 13 prohibait les agissements, armements, préparatifs quelconques ayant un but hostile contre les autres républiques confédérées, ou pouvant troubler leur paix et leur tranquillité intérieures.

L'extradition.

L'article 14 contenait une clause relative à l'extradition, et interdisait d'extrader les individus qui s'étaient rendus coupables de crimes politiques. Ces hôtes, quelquefois dangereux, pourraient cependant être expulsés ou internés, suivant le cas.

Forces militaires de la Confédération.

Dans les articles 15, 16 et 17, il était question des forces militaires de la Confédération. Ces forces devaient être sous les ordres du chef suprême de la république sur le territoire de laquelle elles se réuniraient chargées d'une mission de défense commune, les forces auraient le passage libre sur les territoires de toutes les républiques confédérées.

Attributions du congrès des plénipotentiaires.

L'existence, la constitution, les attributions du congrès, étaient établies et définies dans les articles 18, 19, 20, 21 et 22. Le congrès des plénipotentiaires y était envisagé comme médiateur ou arbitre dans les affaires concernant les relations des républiques confédérées et comme représentant de la Confédération. Il était chargé de l'interprétation des traités et conventions des républiques confédérées entre elles, conclus par le congrès même; il devait proposer aux gouvernements de ces républiques, dans les grands conflits qui pourraient s'élever, les mesures qui paraîtraient les plus opportunes, et que les plénipotentiaires n'auraient pas pu prendre par le moyen des traités; il avait mission de négocier avec les gouvernements des puissances qui le reconnaîtraient comme représentant de la Confédération les traités que les gouvernements de toutes les républiques confédérées jugeraient convenable de conclure sur des bases uniformes pour elles toutes, sans ratification des gouvernements des républiques intéressées. Le congrès des plénipotentiaires était aussi autorisé à accepter ou à refuser les satisfactions dues à la Confédération pour des injures faites à telle ou telle des républiques confédérées et déclarées communes à toutes; il pourrait suspendre les hostilités, dans le cas de

guerre entre les républiques confédérées et une autre puissance jusqu'à la conclusion des traités définitifs de paix.

Il était stipulé dans l'article 23, que ce traité de la confédération serait communiqué aux gouvernements des États américains qui n'avaient pas concouru à sa discussion et à sa conclusion, que ces gouvernements seraient engagés à lui donner leur adhésion: et que ceux des États dont le gouvernement aurait adhéré au traité, seraient incorporés dans la Confédération.

Sort du traité de Confédération.

Tel fut le premier résultat du congrès américain de 1847-1848. Ce résultat ne reçut pas l'étincelle de vie, car le traité de Confédération que nous venons d'analyser ne fut pas ratifié. J'ignore si l'application des clauses de ce traité aurait empêché beaucoup de maux et prévenu beaucoup de périls, mais je ne puis refuser de rendre hommage aux excellentes intentions théoriques qui ont inspiré les négociateurs. L'idée de ce congrès périodique, qui remplirait le rôle de juge appréciateur des offenses, de redresseur des injures et des torts, qui exprimerait les prétentions des États confédérés, et qui rendrait des décisions, je dirais presque des arrêts, auxquels les républiques faisant partie de la Confédération seraient tenues de se conformer, sous peine de s'exposer à des mesures coercitives, est une idée très intéressante, très politique même, en se plaçant au point de vue absolu, mais qui devait se briser contre beaucoup d'obstacles. Ce n'est pas après vingt-cinq ans, après une émancipation difficile à conquérir, qu'il faut conseiller à des États, jeunes et devenus indépendants, le retour à l'unité, sous quelque forme qu'on la présente. Les républiques américaines écloses de la glorieuse guerre de l'indépendance avaient besoin, avant tout, de s'affermir comme souveraine et non de se paralyser comme confédérées. Leur isolement, j'en conviens, devait devenir pour elles une source de périls et de maux; mais il en est des peuples comme des hommes: il faut plaindre ceux qui n'ont jamais souffert. La lutte est l'école de l'expérience, la souffrance est l'épreuve des esprits et des cœurs. L'Europe, elle-même, n'a-t-elle pas combattu, pendant des siècles, de longs et durs combats, avant d'arriver à ce degré de maturité qui caractérise la civilisation? Loin de maudire ces tempêtes civiques, l'Amérique latine doit les bénir, parce que c'est au milieu de leurs périls et de leurs désordres qu'elle fait l'apprentissage de la vie politique, et qu'elle prépare son avenir.

Il fallait s'attendre à ce que le traité de Confédération fût attaqué, même au sein du congrès des plénipotentiaires.

P. PRADIER-FODERÉ.

(A suivre).

Les forces productives et les régions économiques de l'Amérique du Sud.

PAR M. LEVASSEUR (DE L'ACADÉMIE)

Nous publions ci-après une partie du compte-rendu, par M. Arthur Mangin, de la séance du 2 décembre dernier de l'Académie des sciences morales et politiques. Comme on verra, on commence à se préoccuper un peu, en France, de la situation de notre Amérique, spécialement sous le point de vue commercial et économique. M. Levasseur n'est pas très exact dans plusieurs de ces références; nous nous permettrons de les rectifier prochainement.

En attendant, voici le rapport de M. Mangin:

« M. Levasseur donne ensuite lecture d'une étude, sur les forces productives et les régions économiques de l'Amérique du Sud. Cette étude est le résumé du cours professé l'année dernière par le savant académicien au Collège de France, et elle fait partie d'un grand ouvrage sur la géographie économique des cinq parties du monde, qui sera bientôt publié; M. Levasseur met sous les yeux de l'Académie une carte de l'Amérique du Sud, où sont tracées les limites des zones économiques de ce continent, avec indication des densités de population (nombre d'habitants par kilomètre carré). Les parties teintées en bleu sont celles où la densité est inférieure à la moyenne; celles où la densité est au-dessus de cette moyenne sont teintées en rouge.

« M. Levasseur distingue dans l'Amérique du sud trois grandes régions ou zones: l'extrémité méridionale, le centre et la périphérie.

« L'extrémité méridionale n'a, jusqu'au 42^e parallèle, ni agriculture, ni usines : elle appartient encore au monde sauvage. La population n'y est guère que de 0,02 habitants par kilomètre carré. Celle de la Patagonie vit de l'élevage du bétail, celle de la côte chilienne vit en partie de la pêche. Le climat de cette région est rude; la nature semble y avoir peu fait pour attirer l'homme. La région centrale appartient aussi, en grande partie, à la vie sauvage. Sa population, très clairsemée (0,5 par kilomètre carré), se compose d'Indiens mélangés d'un petit nombre de noirs et d'un nombre un peu plus grand de métis; elle vit de quelques rares cultures, de chasse et surtout de pêche. Le commerce européen n'a guère pénétré dans cette région qu'en remontant les trois grands fleuves qui en recueillent les eaux : l'Orénoque, l'Amazone et le Paraguay, et il n'y trouve à acheter que les produits spontanés de la flore tropicale. Si la nature est trop pauvre dans la région méridionale, elle est trop luxuriante dans la région centrale : elle étouffe l'activité humaine sous la chaleur humide de son climat et sous l'exubérante et indisciplinée fécondité de son sol. Cependant la Pampa, comprise entre le grand Chaco et la Patagonie, jouit d'un climat tempéré; l'horizontalité de son sol se prête à la construction des chemins de fer, il en existe déjà un qui la traverse pour gagner Tucuman; enfin, ses immenses savanes se prêtent à l'élevage, et aussi exporte-t-elle des laines et des cuirs.

« La périphérie est de beaucoup la partie du continent sud-américain la plus importante au point de vue économique comme au point de vue politique. C'est là que sont groupées les populations les plus denses et les plus civilisées. Cette zone se subdivise elle-même en plusieurs régions inégalement favorisées sous le rapport de la densité de la population et de la richesse. Des trois grandes zones que comprend l'Amérique du Sud, la périphérie est la seule où la population soit au-dessus de la moyenne, qui est de 1,5 par kilomètre carré pour l'ensemble du continent. Ici, elle est d'environ 1,7. La région côtière du Brésil compte à peu près, en moyenne 10 habitants par kilomètre carré sur une superficie d'environ 300,000 kilomètres carrés, où sont groupés à peu près les 8 dixièmes de la population de l'empire. La région du sud-est, comprenant les plaines de la zone tempérée au sud du massif brésilien jusqu'à la Patagonie, n'a pas plus de 2 habitants par kilomètre carré. La région du Chili est beaucoup plus favorisée : on y compte 7 habitants par kilomètre carré. La région du haut et bas Pérou n'en a guère que deux; celle de la Colombie en a trois.

« L'activité économique de la zone périphérique est dirigée d'abord vers la production des subsistances. Cependant, cette contrée éminemment agricole, où la terre ne manque pas et possède une si grande fertilité, ne suffit pas à son alimentation. C'est que l'activité est surtout appliquée à la culture des denrées dites coloniales, — sucre, café, cacao, etc., — qui sont des articles d'exportation. A ces objets d'échange, la région tempérée, c'est-à-dire surtout la République Argentine, l'Uruguay, le Brésil méridional, ajoute les peaux, la laine et les autres substances animales fournies par son nombreux bétail. Cette exportation représente une valeur de 300 millions de francs. L'exploitation des mines est aussi un des éléments de la richesse de l'Amérique du Sud; elle rend environ 110 millions de francs en métaux précieux, dont les trois quarts en argent et un quart en or. Si l'on ajoute le cuir du Chili, les diamants du Brésil, le guano et le salpêtre de la côte du Pacifique, on trouve un total de 320 millions que les industries extractives fournissent au commerce extérieur.

« Les industries manufacturières existent à peine dans l'Amérique du Sud. La viabilité y est aussi rudimentaire. Les grands fleuves sont les voies les plus fréquentées. Les routes de terre n'existent presque nulle part; on leur préfère les chemins de fer; mais il y a peu de ceux-ci dans la zone tropicale : 5 kilomètres environ par 10,000 kilomètres carrés de territoire. La zone tempérée, mieux partagée, en a 15. C'est par la côte qu'aboutit et par la côte que se fait tout le commerce de l'Amérique du Sud, non seulement des autres parties du monde, mais de ces Etats entre eux, et même entre les provinces d'un même Etat. Le commerce extérieur avec l'Europe et l'Amérique du Nord est de beaucoup le plus important; il atteint une valeur de près de 3 milliards de francs. La part du Brésil dans ce total est de 900 millions; celle de la République Argentine, de 325 millions; celle du Chili, de 435 millions; puis viennent le Pérou et l'Uruguay, avec 320 et 250 millions.

« Les colonies européennes dans l'Amérique du Sud ont

peu d'importance, et les dix Etats — un empire et neuf républiques — sont loin d'avoir une égale puissance. Le Brésil est l'Etat prépondérant, il possède près de la moitié du territoire et environ 40 p. 100 de la population du continent. Son commerce, d'après les déclarations officielles, représente les 3/10^e du commerce total. Le seul Etat qui, après le Brésil, compte sur le versant de l'Atlantique, c'est la République Argentine qui occupe 15 p. 100 du territoire sud américain, et figure pour 8 p. 100 dans le total de la population. Dans le bassin du Grand Océan, le Chili est l'Etat prépondérant, surtout depuis la dernière guerre, qui a rejeté la Bolivie dans l'intérieur des terres et anéanti les forces du Pérou.

« Pour les trois républiques de l'ancienne Colombie, Equateur, Colombie et Venezuela, le climat tropical, les hautes montagnes, la prédominance du sang indien, les révolutions politiques sont des obstacles qui n'ont permis à ces Etats de faire presque aucun progrès.

« La France, dit M. Levasseur, n'a point d'intérêts politiques engagés dans l'Amérique du Sud; mais elle y a de grands intérêts moraux et économiques. Notre commerce avec cette partie du monde était en 1880, de 677 millions; il se fait surtout avec les ports de l'océan Atlantique. Nous tirons de l'Amérique du Sud des denrées coloniales, de la laine, des cuirs, du caoutchouc, des bois de teinture; nous y portons nos tissus, nos modes, nos confections, nos vins nos articles de librairie et de parfumerie. Mais l'Angleterre l'emporte de beaucoup sur nous pour les étoffes de coton, et, en général, pour tous les tissus à bon marché. Les Etats-Unis font de grands efforts depuis 1866 pour s'emparer de ce vaste marché, et leur commerce, qui n'était que de 260 millions en 1867, est aujourd'hui de 499 millions.

M. Levasseur termine par quelques considérations générales sur les rapports qui existent entre le sol et le climat des diverses régions de l'Amérique du Sud et leur situation économique, et sur l'avenir qui semble réservé à ce vaste et fertile continent.

Question de limites entre la République Argentine et le Brésil.

(suite)

III

Nous allons maintenant prendre en considération les autres appréciations de l'article de M. le baron de Aguiar de Andrade.

Nous avons aujourd'hui en main, de nouveaux documents, venus très à propos pour compléter l'exposition faite par nous dans notre précédent écrit au sujet des opérations réalisées par les géographes espagnols et portugais; nous allons même rectifier, par loyauté, désirant établir la vérité historique avec la plus scrupuleuse exactitude, une affirmation faite par nous dans cet écrit; nous disions alors que les commissaires, chargés des délimitations d'après le traité de 1750, ne complétèrent par leurs travaux, des difficultés sur les lieux ayant survécu, de nature à empêcher leur continuation. Nous pouvons dire, contrairement à cette affirmation, que les géographes des deux gouvernements complétèrent la délimitation; mais ils s'écartèrent tellement des instructions qui leur avaient été données, que l'Espagne refusa son approbation et que le Portugal dut consentir, par le traité de 1761, l'abrogation explicite et complète de celui de 1750.

Les cartes géographiques que les gouvernements avaient eues devant eux lorsqu'ils signèrent ce traité, furent données en copie aux commissaires en même temps qu'on leur livrait les instructions respectives.

L'expédition, composée du personnel des deux couronnes, chargé des opérations démarcatives, accepta les offres d'un Indien qui se vantait de bien connaître la topographie des régions en question; c'est en suivant les pas de cet Indien qu'elle arriva à l'embouchure d'une rivière qui, quoique ne s'accordant pas avec les conditions caractéristiques déterminées dans les plans et dans les instructions sus mentionnées, fut adoptée et baptisée du nom de *Pepiri* ou *Pequiri*, nonobstant les doutes des géographes qui n'étaient nullement sûrs d'avoir trouvé le fleuve désigné dans le traité.

Ils avaient agi en opposition manifeste aux stipulations du traité, c'est-à-dire, contrairement aux cartes et aux instructions auxquelles ils auraient dû se soumettre aveuglément;

d'après ces intructions, la rivière « *Pequiri* » devait se trouver plus haut de l'embouchure de « *l'Uruguay Pitá* », elle devait avoir un récif dans son embouchure et une petite île dans sa barre, et, cependant, la rivière à laquelle l'expédition, nonobstant ses perplexités et ses doutes légitimes, donna, le nom de *Pequiri*, ne s'accordait, nullement, à ces conditions précises.

Par ces raisons fondamentales, les opérations dont M. le baron s'est donné la peine de transcrire le texte en cherchant vainement un appui pour les prétentions de son pays, ne furent pas confirmées par l'Espagne, et, un peu plus tard, furent annulées solennellement, par un mutuel accord, par les deux couronnes signataires du traité de 1761.

Il est inutile d'insister sur ce fait, puisqu'il est matériellement incontestable; et cependant c'est sur ces opérations, si explicitement, si solennellement abrogées, répudiées, annulées, que le Brésil cherche, depuis 1857, à fonder son droit aux territoires en litige!

IV

M. le baron de Aguiar de Andrade, en faisant référence au traité projeté en 1857, reproduit le texte, accordé avec le pouvoir exécutif, que voici :

« Les deux hautes parties contractantes déclarent pour éviter tout malentendu et quoique les désignations de l'article 1^{er} soient bien connues, que les rivières *Piperi-Guazú* et *Santo-Antonio* citées dans ledit article, sont celles qui furent reconnues en 1759 par les « démarcadores » du traité du 13 janvier 1750, conclu entre le Portugal et l'Espagne. »

M. le baron ajoute que ce traité fut approuvé solennellement par le Congrès argentin. Son Excellence oublie, cependant, de transcrire les modifications essentielles moyennant lesquels le Corps législatif approuva le projet de traité avec le Brésil; Son Excellence oublie de dire que le Congrès argentin déclara qu'il approuvait ce traité avec la condition que les rivières dont il en était question seraient celles de *San Antonio* et *Pepiri-Guazú* qui se trouvent plus à l'Orient.

Cette résolution du Congrès, qui répudiait encore une fois les démarcations de 1759, aurait dû faire perdre tout espoir au Brésil de conclure un traité dans les conditions qu'il poursuivait.

Il n'est nullement utile pour ce débat de savoir si le gouvernement du Paraná était disposé à proroger le terme stipulé pour l'échange des ratifications, puisque nous avons devant nous la dépêche du ministre des affaires étrangères, Dr. Elias Bedoya, adressée le 14 juin 1859 au plénipotentiaire brésilien, insérée par M. Pedro S. Lamas dans son article « Question de limites, » publié dans le numéro de la *Revue Sud-Américaine* du 15 octobre dernier.

Voici cet important document :

« Votre Excellence qui connaît la loyauté de mon gouvernement et ses sentiments bienveillants pour celui de S. M. l'empereur du Brésil, et qui connaît aussi le soulèvement que la signature de ces traités produisit dans tout le pays, fera justice à mon gouvernement, reconnaissant le noble esprit qui l'anime pour ajourner la question de limites jusqu'après la solution de celle de Buenos Aires.

« Votre Excellence ne peut pas laisser de reconnaître que la ratification des traités serait impossible devant l'agitation provoquée sur les considérations de la presse qui s'est manifestée contre les traités.

« Votre Excellence doit se rappeler l'opposition que les traités soulevèrent dans les Chambres, nonobstant qu'on leur avait donné l'assurance que l'approbation entraînerait comme une condition tacite, la coopération morale et matérielle du gouvernement de Sa Majesté pour obtenir la soumission de la province de Buenos-Aires. »

On voit par ce document que le Gouvernement Argentin ne considérait pas que ce traité était favorable pour la Confédération comme le suppose M. le baron, en disant que si la convention ne fut pas ratifiée, ce ne fut pas parce que le Gouvernement considérait, que les droits du pays étaient lésés.

C'est possible que le Gouvernement de la Confédération ait pu proposer la prorogation du terme fixé pour l'échange des ratifications, mais il est incontestable que le ministre du Brésil chercha à obtenir cette prorogation; les deux gouvernements avaient alors, en 1857, un intérêt, chacun de leur côté; sous différents points de vue, à arriver à la ratification; le Brésil, cependant, ne considérait pas avec beaucoup d'enthousiasme la conclusion du traité après que le Congrès avait modifié la ligne de démarcation; il envisageait en outre avec une juste crainte, prévoyant des graves

complications pour la politique de l'empire, le devoir de coopérer à la soumission de la province de Buenos-Aires, coopération qui, comme on vient de voir, était posée par le cabinet argentin comme condition essentielle.

Il nous a été très agréable, en dehors de la question que nous discutons dans ce moment, d'avoir donné lieu aux déclarations que M. le baron a cru devoir faire au sujet de la politique de l'empire et de ses mobiles dans le moment des complications internes qui précéderent l'organisation nationale définitive de la Confédération.

V

Déclaré sans valeur, annulé, abrogé explicitement, le traité de 1750, et conséquemment, logiquement les démarcations de 1759, selon que nous l'avons victorieusement prouvé, les deux couronnes se mirent d'accord, en signant le traité de 1777 pour déterminer clairement, comme limites entre les deux domaines, les rivières *Pepiri Gauzu* et *San Antonio*, situées beaucoup plus à l'Est que le petit *Pequiri*, marqué par les géographes de 1759 comme étant le *Pepiri* du traité de 1750.

Nous avons déclaré, et nous l'affirmons nouvellement, que les commissaires et les géographes portugais refusèrent, avec entêtement, d'accompagner le géographe espagnol, lorsque, après avoir examiné de nouveau et ensemble le *Pepiri*, il voulut aller au delà pour arriver au *San-Antonio* et au *Pepiri-Guazú* désignés par le traité de 1777, le géographe espagnol se voyant, à la fin, obligé de poursuivre seul l'exploration et de pratiquer, sans le concours du représentant technique du Portugal, la démarcation définitive.

Le Gouvernement Argentin a en son pouvoir, entre autres documents, la relation de cette exploration; elle justifiera, en tout temps, les prétentions, à ce sujet, du gouvernement de la République.

Nous sommes en désaccord sur ce point avec M. le baron, puisqu'il prétend que le géographe espagnol voulut invalider la précédente démarcation contrairement aux intentions de son souverain. Précisément, non seulement l'intention mais les ordres explicites du souverain espagnol, d'après les instructions de 1778, étaient de faire ce qui fut fait par le géographe Oyarbide et par le commissaire Alvear.

M. le baron de Aguiar de Andrade ne saurait lui-même s'expliquer comment les opérations de 1759 auraient pu subsister, le traité de 1750 ayant été annulé d'un commun accord par les deux souverains; et, nous pouvons ajouter, le traité de 1750 fut annulé, principalement et précisément devant l'insuccès des démarcations de 1759, opérations contraires dans leurs résultats à l'esprit et à lettre de la convention.

En tout cas, si par erreur et contrairement au texte du traité et des instructions, les géographes portugais de 1759 donnèrent un nom quelconque à une petite rivière au lieu de chercher les fleuves *San Antonio* et *Pepiri-Guazú*, ligne unique de délimitation acceptée par les deux couronnes, non pour cela le souverain espagnol était obligé d'accepter, ce qu'il aurait fait en approuvant les travaux de ces géographes, la nouvelle ligne que les représentants portugais désiraient faire prévaloir. Il ne devait approuver que des démarcations faites avec soumission au texte du traité et aux instructions respectives.

Les défenseurs du Brésil, tout en déclarant qu'effectivement le traité de 1750 fut abrogé, reviennent toujours sur les démarcations de 1759, ce qu'on ne saurait admettre devant cette abrogation (traité de 1761) et du texte de la convention de 1777.

Il serait inutile d'insister sur un fait d'une telle évidence; les défenseurs du Brésil n'arriveront jamais à faire triompher, devant des juges impartiaux, la prétention de la validité des opérations de 1759.

Nous nous demandons maintenant : est-ce qu'il ne serait pas plus équitable, au lieu de nous quereller sur la validité ou l'invalidité des démarcations faites par ces géographes et commissaires, de tâcher d'établir ensemble, scientifiquement, d'après le texte du traité de 1777, les limites *bona fide* entre les deux pays?

Aujourd'hui que nous connaissons mieux les régions où se trouvaient les territoires en litige, que les sciences mathématiques et géographiques ont fait tant des progrès, les commissaires des deux gouvernements seraient à même d'accomplir leur mandat avec une grande exactitude, tranchant, très probablement, la question qui soulève tant de susceptibilités.

Et si, par malheur, le résultat de ces nouvelles opérations

n'était pas de nature à produire une entente définitive et amicale entre les deux pays, est-ce que l'arbitrage ne leur offre pas le moyen rationnel, honorable, de résoudre ce problème international, sans avoir recours au moyen mutuellement ruineux de la guerre?

M. le baron de Aguiar de Andrade n'a rien dit, et nous croyons qu'il ne dira rien, sur l'intention de son gouvernement d'admettre ou non comme base pour de nouvelles négociations, le projet de traité du Paraná modifié par le Congrès; et nous le croyons d'autant plus qu'en parlant des négociations de 1876, Son Excellence ne reproduit que le texte du projet soumis par le gouvernement, en 1857, au Congrès et non le texte modifié si essentiellement par ce même Congrès.

De toute manière, si la sincérité inspire, comme nous ne le doutons pas, les délibérations des deux gouvernements; s'ils écoutent la voix de la raison, du patriotisme, de l'humanité; s'ils méprisent les conseils d'un amour-propre mal entendu et les préventions aujourd'hui sans raison d'être, cette question ne donnera pas lieu à une guerre dont les résultats seraient désastreux pour les deux pays.

Autrement, la conscience publique condamnerait inexorablement les agissements de celui de ces gouvernements qui, s'écartant de ce chemin, placerait sur le pied de méfiances dangereuses les rapports entre les deux nations.

Nous espérons encore que l'esprit de justice des deux peuples ainsi que la sérénité et le patriotisme de ses hommes publics, éloigneront les dangers d'une guerre contraire aux grands intérêts de la civilisation et du progrès de l'Amérique.

A. DEL VISO.

Rome, le 11 novembre 1882.

La Bibliothèque Bolívar.

Donnant suite aux renseignements que nous avons publiés dans notre précédent numéro, nous reproduisons ci-après les documents qui ont été rédigés par la Commission de la Bibliothèque Bolívar, définitivement organisée, pour être soumis à l'Assemblée qui se réunira le 16 de ce mois. Il est presque certain que ces documents seront approuvés sans le moindre changement.

C'est maintenant à nos gouvernements d'Amérique, auxquels M. Carrillo y Navas s'était adressé dans le mois de juin dernier, et à nos compatriotes du continent, résidant en Europe et dans le Nouveau-Monde, à coopérer, d'une manière efficace, à la plus brillante réalisation du projet en question.

Nous ne doutons pas, aujourd'hui surtout que l'accord est parfait entre les latino-américains qui se trouvent à Paris, s'agissant d'une œuvre à laquelle tous les partis, toutes les nuances politiques peuvent coopérer, que, gouvernements, associations, particuliers, s'empresseront de contribuer non seulement à commémorer le centenaire du grand citoyen Bolívar, mais à organiser dans cette capitale un centre littéraire, historique et scientifique de nos peuples frères du Nouveau-Monde.

Voici les pièces rédigées par la Commission.

JUNTA DIRECTIVA DE LA BIBLIOTECA BOLIVAR

Paris, 15 de diciembre de 1882.

Señor,

Un grupo de respetables Americanos residentes en Paris, ha resuelto cooperar por su parte á la celebracion del glorioso Centenario del Libertador Simon Bolívar, fundando en esta Capital una Biblioteca Americana, que immortalice su nombre en el viejo mundo. Con este objeto, se ha organizado una Junta, cuya direccion ne nos ha confiado; y a fin de llenar dignamente tan honrosa mision, nos permitimos dirigirnos á V., suplicándole se digne indicarnos el contingente, sea en dinero ó libros, con que quiera contribuir á tan elevado propósito. En el adjunto prospecto encontrará V. todos los detalles relativos á nuestra patriótica empresa. Con sentimientos de alta consideracion, Somos de V. atentos SS.

Presidente,
J. A. CARRILLO Y NAVAS.

Tesorero,
J. THEODORO RAVELO.

Vice-presidente,
PEDRO S. LAMAS.

Secretario,
M. GONZALEZ DE LA ROSA.

PROSPECTO DE LA BIBLIOTECA BOLIVAR

El deseo de contribuir por todos los medios que estén á nuestro alcance á la digna y solemne celebracion del Centenario del Libertador de Cinco Repúblicas, nos ha sugerido el pensamiento de fundar en esta capital del Mundo civilizado una Biblioteca, exclusivamente latino-americana, que perpetue el nombre del inmortal Bolívar.

Con este propósito, y secundando la idea originalmente concebida por el señor J. A. Carrillo y Navas, se reuniéron en la casa de este muchos notables americanos el 19 de noviembre último, con el objeto de formar una asociacion ó Junta Directiva, que se ocupase de todos los detalles de la realizacion de esta grande empresa. En efecto; despues de una discusion, en que se reveló el patriotismo de todos y el deseo de contribuir á mantener siempre vivo el recuerdo de aquel grande hombre, se procedió á organizar la mesa, que debe ser la ejecutora de los acuerdos de la Junta.

Esta ha quedado organizada del modo siguiente :

Presidente : J. A. Carrillo y Navas ;

1^{er} Vice-Presidente : Pedro S. Lamas ;

Tesorero : J. Théodoro Ravelo ;

Secretario : M. Gonzales de la Rosa.

MIEMBROS

República Argentina : Alejandro Paz ;

Colombia : Angel Cuervo. — D^r I. Triana, — Pedro F. del Castillo ;

Ecuador : Juan José Flores, — D^r Juan Montalvo ;

Mexico : Eugenio Michell, — Juan Gamboa Guzman, — Benito Juárez ;

Péru : D^r Luciano B. Cisneros, — D^r Concha, — La Fuente, — D^r Enrique Perla ;

Venezuela : D^r Ant. Parra Bolívar, — D^r M. A. Troconis, — D^r Hilarion Antich, — Modesto Urbaneja, — General Luciano Urdaneta.

Para que el público pueda formarse una idea exacta de la organizacion de nuestra asociacion, creemos conveniente reproducir aqui las bases de su reglamento que han sido aprobadas por unanimidad.

EXTRACTO DE LOS ESTATUTOS

Artículo primero. — « La Junta Directiva de la Biblioteca Bolívar, » tiene por objeto cooperar por todos los medios que estén á su alcance á la fundacion y conservacion de la Biblioteca Americana, que debe establecerse en París, conformandose, en cuanto las circunstancias lo permitan, á la circular al cuerpo diplomático Americano, pasada por el Señor Carrillo y Navas en 1^o de junio de 1882.

Art. 2^o. — Son miembros fundadores todos los que asistieron á la instalacion de la Junta el 19 de noviembre de 1882, y de número los que en adelante fueren presentados por dos miembros fundadores.

Art. 3^o. — La Junta tendrá un Presidente, dos Vice-Presidentes, un Tesorero, un Secretario y un Vice-Secretario, cuyas vacantes, por ausencia ó enfermedad, seran llenadas por mayoria de votos.

Art. 4^o. — La mesa está encargada de la direccion de todos los asuntos de la Junta, así como de llevar á cabo los acuerdos de esta en vista de la mas perfecta instalacion de la Biblioteca.

Art. 5^o. — Habrá Sesion el 1^o y 3^{er} sábado de cada mes, á las 8 de la noche, bastando la presencia de 7 miembros para deliberar validamente.

Habrá Sesion extraordinaria siempre que la mesa lo resuelva ó lo pidan tres miembros fundadores.

Art. 6^o. — Se adoptará en las discusiones el orden generalmente aceptado en todas las asambleas decidiendose por mayoria todo punto dudoso.

Art. 7^o. — Se considera presente al socio que se halle representado por otro investido de un poder por escrito; pero nadie puede representar mas que á dos ausentes.

Art. 8^o. — La Junta se divide en tantas comisiones como sean las Repúblicas á que sus miembros pertenecen, debiendo despues de ponerse de acuerdo con la mesa, servirle de organo para comunicar con cada uno de los paises Americanos donde se establecerán sucursales ó representantes para reunir libros y fondos para le Biblioteca.

Art. 9^o. — Cada Comision formará la lista de sus compa-

triotas residentes en Paris, y en el resto de Europa y en América, acordando con la mesa las personas á quienes convenga dirigirse para obtener recursos para la Biblioteca.

Creemos que la idea de fundar en la Biblioteca-Bolívar de Paris un Centro-Américano, en donde todos los hijos del nuevo mundo puedan reunirse, como en un Circulo Literario, para comunicarse sus ideas y recibir las noticias importantes de la Madre Patria, así como para instruirse en todo cuanto á nuestros países interesa, satisface á una urgente necesidad del momento, y por tanto no habrá americano verdaderamente de corazón y patriota que no trate de contribuir á fundarla por todos los medios que esten á su alcance.

Cualquier donacion, por pequeña é insignificante que sea, será recibida por la Junta, ya en dinero, ya en libros ó de cualquiera otra manera, con profundo agradecimiento.

Los Americanos residentes en Paris, en el resto de Europa ó en Ultramar, pueden cooperar á esta obra, cada uno en su esfera y según sus facultades.

Las personas que deseen hacer donativos pueden enviar un chèque al Tesorero de la Junta ó indicarle el medio que mas les convenga de hacer la entrega.

Los que tengan que comunicarse con la Junta deben saber que la direccion del Presidente es 10, rue Strasbourg, la del secretario, 59, rue de Lille, y la del tesorero, 15, rue Lammenais.

Las personas que no quieran que figure su nombre en la lista de suscriptores, que se publicará periódicamente y despues en un trabajo separado, se servirán indicarlo así en su contestacion. Al intento se han preparado los recibos respectivos con un número de orden, á fin de que las personas que quieran guardar el incognito sea designada en la lista que se publique con solo con el número correspondiente á su recibo.

En conformidad con las bases que se han leído mas arriba, es inútil agregar que todo americano honorable residente en Paris, queda invitado y es apto para pertenecer á nuestra Junta; en la inteligencia que, esta no tiene carácter alguno de política ó banderaria, y que por consiguiente reune todas las opiniones, todos los credos y todas las doctrinas á la sombra imperecedera de Bolívar.

Comme nous l'avions annoncé, M. Gonzales de la Rosa a donné une conférence dans la salle du boulevard des Capucines, le 6 de ce mois. Devant un nombre assez considerable de citoyens de presque toutes les sections de l'Amérique, M. Gonzales de la Rosa a prononcé un brillant discours, prouvant aux assistants qu'il n'est pas simplement un patriote, inspiré par le feu sacré du bien et de la civilisation, que non seulement il peut être considéré comme un orateur remarquable, mais qu'il est un érudit profond en matières historiques et bibliographiques.

La vie de Bolívar, son centenaire, l'organisation d'une bibliothèque américaine à Paris, voilà les thèmes féconds choisis et traités en maître par l'orateur distingué.

Nous lui envoyons nos congratulations sincères.

Conférence sur la guerre du Pacifique.

Nous apprenons à la dernière heure, que notre distingué ami, M. Gonzalez de la Rosa, ex-directeur du journal officiel du Pérou « *El Orden* », membre du conseil du gouvernement Péruvien se propose de faire une deuxième conférence vers le commencement de janvier et dont le titre doit être :

LA VÉRITÉ SUR LA GUERRE DU PACIFIQUE

PAR UN TÉMOIN

Ses origines, ses résultats et la paix par l'arbitrage international.

La conférence aura probablement lieu à la grande salle Herz et est appelée à un très grand succès. Voir les détails au prochain numéro.

Courrier d'Amérique.

République Argentine. — La paix continue à être maintenue dans tous les États de la Confédération. On ne signale pas le moindre trouble, nonobstant l'époque électorale à Santiago et à Entre Rios; les élections pour désigner le nouveau

gouverneur de cette dernière province ont eu lieu pacifiquement.

La République Argentine a compris que la paix est le plus grand et le plus fécond des bienfaits pour un peuple, surtout quand cette paix n'est pas la conséquence de la tyrannie et que, bien au contraire, elle est le fruit du régime de la liberté.

Sous l'égide de la paix et de la liberté, la République Argentine s'achemine, d'un pas ferme, vers un avenir plein de promesses, vers une époque, pas très lointaine, où le monde saluera, sur les bords de la Plata, les États-Unis de l'Amérique méridionale, aussi puissants, aussi prospères que les États confédérés du nord.

Et ce sera le résultat logique d'une politique de paix, de liberté, d'intelligence, d'activité patriotique comme celle de l'administration actuelle de la province de Buenos-Aires.

— Le Congrès national a donné à la municipalité de la capitale son organisation définitive.

Chaque paroisse nommera, dans la proportion de sa population, un certain nombre de délégués; tous ces représentants réunis constitueront le corps délibératif de la ville; le pouvoir exécutif est attribué à un seul fonctionnaire, nommé par le Gouvernement national avec l'accord du Sénat.

Le corps délibératif votera les impôts, en ordonnera la perception, et donnera à leur montant l'emploi qu'il jugera plus convenable : travaux publics, police, hygiène, etc.

Le pouvoir exécutif pourra opposer son veto aux résolutions du corps délibératif; avec deux tiers de voix, cette assemblée, se ratifiant dans ses décisions, pourra passer outre.

A partir du 1^{er} janvier 1883, cette loi sera exécutoire.

— Le Congrès a sanctionné, également, la loi sur la vente des terres publiques de la nation.

C'est une loi modèle, dont nous publierons le texte, destinée à encourager énormément l'immigration étrangère.

— La clôture du Congrès a eu lieu le 31 octobre.

— La construction du chemin de fer de l'Ouest, propriété de la province de Buenos-Aires, est poussée avec une grande activité. L'embranchement de Lobos au Saladillo est très avancé; les travaux de construction des autres embranchements ont été inaugurés.

— L'inauguration des travaux de construction de la capitale de la province de Buenos-Aires, devait avoir lieu, définitivement, le 19 novembre. Le gouverneur Dord Rocha aura eu la gloire de fonder la plus belle cité de l'Amérique Méridionale, car c'est grâce à son activité, à son intelligence, à son patriotisme que les lois de la nouvelle capitale ont été votées; c'est à lui, à son exemple, à sa tenacité que le gouvernement du *go ahead*, du progrès toujours et quand même a été inauguré à Buenos-Aires.

Le gouverneur Rocha a été autorisé à employer la somme de cent millions de francs dans la construction du port de l'Ensenada, le port de la nouvelle capitale de la province.

— Le Congrès national a autorisé le pouvoir exécutif à contracter avec M. Eduardo Madero, ancien président de la Banque de la province de Buenos-Aires, les importants travaux de la rade de la capitale de la République. Si le capital, la science, la probité sont les moyens de réussir, de vaincre les difficultés, de résoudre les problèmes, M. Madero réussira, parce qu'en dehors de tous ces éléments il a du patriotisme, du courage, de la persévérance.

— Nous avons sous les yeux le programme d'une entreprise de colonisation formée à Buenos-Aires, et nous en extrayons les chiffres suivants : acquisition de 700 lieues de 2,500 hectares chacune (1,750 000 hectares), 420,000 piastres; — arpentage et frais, 150,000 piastres; — 210,000 bêtes à cornes à 10 piastres, 2,100,000; — 700,000 moutons à 2 piastres, 1,400,000; 70,000 juments à 6 piastres, 420,000; — 70,000 poulains à 2 piastres, 140,000; — 14,000 chevaux à 10 piastres, 140,000; — 7,000 béliers à 50 piastres, 350,000; — 1,400 étalons à 100 piastres, 140,000; — 1,400 taureaux 100 piastres, 140,000; — Mobilier de 1,400 estancias à 250 piastres, 350,000 piastres; — Total : 5,874,000 piastres.

Bolivie. — Le général Campero avait effectivement repris ses fonctions présidentielles.

La nouvelle d'une trêve entre cette république et celle du Chili est ainsi expliquée par les derniers télégrammes : la Chambre des députés a approuvé une loi autorisant le pouvoir exécutif à signer une trêve avec le Chili, en invitant auparavant le Pérou à faire autant, afin de tâcher d'arriver au plus tôt au rétablissement de la paix.

Brésil. — Nous empruntons au « *Jornal do Commercio* »,

de Rio de Janeiro, les considérations suivantes sur les travaux du Corps législatif pendant la session qui vient d'être clôturée. Presque toute la presse du Brésil a reproduit et applaudi les réflexions judicieuses qu'on va lire.

Notre directeur, M. Pedro S. Lamas, avait prévu, dans ses écrits économiques, publiés au Brésil, dans les mêmes colonnes du « *Jornal* », la situation regrettable dans laquelle se trouve actuellement la classe agricole de l'Empire, faute de capitaux dans les conditions voulues.

Le même « *Jornal* », lorsque la grande discussion avait lieu dans la presse du Brésil (fin de 1880 et commencement de 1881) sur le projet de « Grande Banque de Crédit Foncier » présentée par M. Lamas en 1877, et sur la nécessité de concéder à cette banque la garantie impériale pour l'émission de ses obligations en Europe, le *Jornal*, disons-nous, s'était alors rangé du côté des adversaires du projet Lamas-Mayrink. (Voir le *retrospecto* commercial pour 1880 et autres publications.)

Il est temps, cependant, de rebrousser chemin et de se rendre à l'évidence. Le projet de M. Lamas a été réalisé, sauf la partie concernant la garantie : la Banque a été définitivement organisée ; qu'on lui permette de faire ses émissions en Europe avec la garantie de l'Etat, et elle pourra encore éviter une crise économique et financière due exclusivement à l'entêtement et à l'imprévoyance des hommes publics de l'Empire.

Voici l'article de notre honorable confrère *fluminense*.

« Nous sommes aux derniers moments d'une des plus longues sessions législatives que mentionne notre histoire parlementaire. Ce serait l'occasion opportune de rappeler au pays les services rendus par ses législateurs, et de faire l'éloge du zèle du parlement, en l'excitant à se préparer avec ardeur à de nouveaux travaux. La satisfaction de remplir cet agréable devoir nous est malheureusement refusée, car si la session qui s'achève a été une des plus longues que nous ayons eues, c'est aussi, comme tout le monde le sait, celle qui a le moins produit de résultats utiles.

« Si nous mettons en effet de côté les retouches faites par le sénat au projet de loi sur les sociétés anonymes, échoué depuis plusieurs années dans cette enceinte, quelle a été la question d'intérêt général résolue par le Corps législatif ? Le budget lui-même, qui devait être depuis quatre mois passé à l'état de loi, n'a pu être promulgué à temps. A la Chambre des députés, sauf d'honorables exceptions, car quelques-uns de ses membres ont montré qu'ils étudiaient les affaires publiques et s'intéressaient au bien du pays, nous avons vu les querelles mesquines, les exigences de la politique de clocher, exposées avec une rhétorique fatigante et diffuse, absorber en entier pendant près d'une année l'activité des premiers élus du suffrage direct, sur lequel on déposait tant d'espérances. Le Sénat, sous la réserve des mêmes exceptions, a dépensé le temps en ajournements et en hésitations, d'autant plus étranges que, dans notre régime représentatif, cette dernière assemblée symbolise la pratique administrative, l'expérience du gouvernement et la délibération mûre et réfléchie, mais aussi énergique et aussi prompte que l'exige le progrès des affaires publiques ou la guérison de maladies sociales.

« Le moindre inconvénient de cette stérilité législative pendant une session qui a coûté au trésor plus de 2.500.000 ; de cette perte de temps alors que la réforme de tant de lois est urgente, et que tant d'améliorations réclament notre attention, est de nous ôter toute confiance dans nos hommes politiques et dans nos institutions. Mal plus grand encore, elle laisse sans remède des maladies mortelles dont nous sommes menacés, et perd les forces vives que des mains prudentes auraient pu diriger dans le sens du progrès du pays.

« Trois grandes classes de notre société, le commerce, l'industrie et l'agriculture attendaient du parlement l'adoption de mesures propices à leur développement. Les deux premières ont obtenu jusqu'à un certain point satisfaction lors de la votation du projet de loi relatif aux sociétés anonymes, auquel nous avons fait allusion plus haut. Rien au contraire n'a été fait dans l'intérêt de l'agriculture ; et pourtant c'est elle qui souffre le plus et traverse une crise qui peut-être n'est pas encore à son apogée.

« Quel mauvais destin poursuit notre classe agricole depuis dix-huit ans ! La loi du 24 septembre 1864 avait réformé la législation hypothécaire et établi les bases des sociétés de crédit réel, en les autorisant à émettre des obligations amortissables dans un délai de dix à trente ans. Mais l'expérience démontra bientôt que ces dispositions étaient insuffisantes

pour déterminer l'afflux de nos capitaux peu abondants du côté de l'agriculture ; ils trouvaient en effet dans le commerce et l'industrie, un emploi bien plus rémunérateur : les emprunts s'y faisaient à terme rapproché, et l'exécution du débiteur était plus prompte et plus certaine, en cas d'insolvabilité. Aussi, dès 1873, la commission des finances du Sénat formulait un projet tendant à simplifier la liquidation des dettes hypothécaires, projet qui resta à l'état de lettre morte. Vint ensuite la fameuse loi du 3 novembre 1865, autorisant l'incorporation d'une grande banque de crédit réel qui jouirait, entre autres faveurs, de la garantie d'intérêts et d'amortissement des lettres hypothécaires émises en Europe ; mais cette loi si largement discutée dans le parlement n'a été qu'un mirage trompeur et n'a servi qu'à rendre plus grandes les souffrances, et plus amères les déceptions. Restée inéxecutée, l'opinion attribua aux vices de la loi ce qui n'était que le résultat des obstacles apportés par les intérêts rivaux, favorisés par la timidité de quelques cabinets et le mauvais vouloir des autres. Enfin, en l'année 1880, la Chambre des députés vota et renvoya aux délibérations du sénat un projet qui élevait à 7 0/0 la garantie des lettres hypothécaires, et établissait les bases de banques agricoles avec succursales dans les diverses provinces. C'est ce projet de loi dont la Chambre haute, au moyen d'ajournements répétés, a reculé la discussion jusqu'aux derniers jours de la session législative de cette année. Bien plus ; elle l'a remplacé au dernier moment, contre toute attente et au mépris de la légalité, par un projet tout différent qui, laissant de côté la question économique-financière des institutions de crédit territorial, ne versait que sur la simplification à apporter à la liquidation des hypothèques.

« La question était ainsi posée dans les premiers jours de ce mois ; l'on voit quel était l'antagonisme d'opinions entre nos deux chambres ; et pourtant, nous le disons avec douleur et franchise, le plus pessimiste d'entre nous n'aurait pas prévu la triste solution à laquelle s'est arrêté le Sénat, en rejetant, non seulement le projet de la chambre élective, mais encore le deuxième projet, avec tous ses amendements ! Par ce vote, le sénat n'a pas résolu le problème, il l'a éliminé ; loin de guérir le malade il l'a abandonné ; au lieu de dénouer le nœud gordien, il l'a coupé. Tuer n'est pas guérir ; autrement, tout le monde serait médecin.

« En premier lieu, le crédit hypothécaire est loin d'avoir au Brésil une organisation comparable à celle du crédit commercial. Les banques où le commerce va s'approvisionner de numéraire sont nombreuses et perfectionnées, tandis que celles qui avancent de l'argent à l'agriculture ne peuvent réaliser par année qu'un petit nombre d'opérations. Le crédit se règle d'après les banques ; leur concurrence a pour effet de modérer le taux des intérêts ; l'agriculteur, aidé par elles, ne serait plus à la merci des exigences du capital particulier. Mais pour fonder de grandes banques qui fournissent des fonds à la classe si nombreuse et si nécessaire de nos producteurs, il faut de grands capitaux. Ceux que nous possédons sont peu élevés et deux ordres d'opérations les absorbent ; ils se convertissent en titres de la dette publique, ou affluent vers le commerce et l'industrie, qui les rendent de nouveau disponibles à un court délai, au contraire de l'agriculture qui, par sa nature même, n'admet qu'un lent amortissement. Il s'ensuit la nécessité absolue d'attirer sur notre marché les abondants capitaux disponibles en Europe, et qui accepteraient un intérêt moins élevé et une reconstitution moins rapide. Nous n'atteindrons ce but qu'à la condition que le gouvernement rende effective la garantie d'intérêt des lettres hypothécaires émises à l'étranger, garantie qui ne doit pas dépasser 5 0/0, selon la sage disposition de la loi du 6 novembre 1875. C'est pourquoi nous avons défendu et continuerons à défendre dans nos colonnes cette salutaire mesure.

— Par décret n. 3139 du 21 octobre dernier, sanction a été donnée à la résolution législative autorisant le gouvernement à garantir durant 20 années, un intérêt de 6 0/0 sur un capital maximum de 7,000 contos de réis à la compagnie du chemin de fer *Mogyana*. Ce capital de 7,000 contos sera affecté au prolongement de la ligne, du point qui sera jugé le plus convenable jusqu'au fleuve Rio Grande, l'entreprise s'obligeant à créer un embranchement pour l'établissement thermal de Caldas, dans la province de Minas-Geraes. Les travaux devront recevoir commencement d'exécution avant l'expiration de la première année, sous peine de nullité de la concession accordée.

Le gouvernement se réserve le droit d'exproprier la voie

ferrée après dix années, au cas où il lui conviendrait de remplir les conditions suivantes : 1° payant en monnaie courante, ou en titres de la dette publique représentant un intérêt égal à celui garanti, un capital égal à la somme garantie et ce dans le délai fixé pour cette garantie :

2° En payant, après vingt années, un capital correspondant à la moyenne de la rente liquide des cinq dernières années ; 3° au cas où la compagnie se désisterait de la garantie des intérêts, le rachat ne pourra être effectué qu'aux conditions de la clause antérieure.

La Compagnie jouira du privilège, durant 50 ans, et ce en conformité de ce qui a été fait pour d'autres concessions analogues.

— La loi n. 3,140, du 30 octobre dernier ayant dénoncé le contrat intervenu entre cette compagnie et le ministère de l'agriculture, à la date du 21 avril 1879, et appelé de nouveaux soumissionnaires pour la concession basée sur les données établies par ledit ministère pour le service de l'illumination de la ville de Rio de Janeiro, la compagnie, en vertu d'un droit qu'elle croit avoir, a informé le public qu'à partir du 2 novembre courant, elle fournirait le gaz au prix des tarifs établis par elle et ratifiés par un contrat antérieur du 11 mars 1851 ; soit 282 réis par mètre cube au change de 27 d. pour 1 \$, ou fr., 0,75 environ par mètre cube.

En attendant le contrat à intervenir, il devait être créé par le gouvernement un régime provisoire réglant les devoirs et obligations de la compagnie vis-à-vis de la municipalité et du public.

Les mesures n'ayant pas été prises en temps opportun, la compagnie a maintenu ses prétentions contre lesquelles se sont élevés intéressés et indifférents.

Des scènes regrettables se sont produites les 9 et 10 novembre durant la nuit. — Un grand nombre d'appareils ont été brisés et plusieurs négociants, comme beaucoup d'établissements publics se sont vus dans l'obligation de céder aux menaces de ceux qui avaient peut-être le moins de motifs pour protester contre les exigences motivées ou non de la compagnie, et qui réclamaient que le gaz fût éteint dans ces maisons de commerce.

Le chef de police a pu éviter de plus graves désordres en prenant, un peu tard peut-être, les mesures que dictait la situation.

On lit dans *l'Estrella do Sul* : « Au lieu dit — *Douradinhos* (Province de Minas) il a été extrait un diamant pesant 36 carats. (7,1712 grammes.) »

« Les connaisseurs déclarent que la pierre est de première eau, mais qu'elle peut perdre 20 % à la lapidation. »

— Un télégramme émanant de l'Ingénieur en Chef des travaux de prolongement du chemin de fer de Pedro II, annonce qu'il va être procédé aux études définitives relatives à l'embranchement qui, partant de la ligne principale, doit la relier à Ouro Preto, capitale de la province de Minas Geraes.

600 contos de reis ont été votés pour la construction de cet embranchement.

— Le Dr Alberto Morsing a été nommé chef de la commission des travaux d'exploration dans la Madeira et Mamoré.

— Le ministre de l'Empire avait nommé deux commissions pour lui soumettre les rapports sur les questions suivantes : autonomie des chambres municipales et décentralisation administrative. Le ministre des finances en a nommé une en même temps pour étudier ces questions sous le point de vue financier.

Le gouvernement se préoccupe, comme on voit, de la solution à donner au grand problème de la décentralisation ; nous sommes heureux de consigner cette sage résolution des membres du gouvernement. Il faut arriver, comme nous l'avons dit maintes fois, à concilier la monarchie avec la fédération, si on veut sauver la monarchie ; autrement ce sera à la République de réaliser cette nouvelle organisation indispensable, s'agissant de ce pays géant de l'Amérique.

Colombie. — Le Dr Samper, ministre des finances, s'est éloigné définitivement de son poste. On parle de MM. Ramon del Corral et Nicolas Esguerra pour le remplacer dans ses importantes fonctions.

— Le gouvernement de l'Etat de Colombie vient de soumettre l'entreprise du canal interocéanique à une réclamation inattendue. Il s'agit de régler le montant de l'indemnité à laquelle il a droit comme co-proprétaire de la nu-propriété du chemin de fer de Colon à Panama, en raison du préju-

dice que lui causera l'ouverture du canal. Il faut s'attendre à un sacrifice nécessaire de 10 millions de francs au moins : il est évident que cette charge devait être supportée par les concessionnaires et déduite de leurs apports, car elle constitue un vice de la chose vendue, vice qui découle de l'acte de concession du canal et du traité de l'Etat de Colombie avec la Compagnie du chemin de fer.

Equateur. — On télégraphie de Panama, à la date du 17 novembre :

D'après les avis reçus aujourd'hui de l'Equateur les troupes du gouvernement ont remporté une victoire à Chambo, petit village situé à 120 milles au nord de Guayaquil. Le président a ordonné six jours de deuil pour les soldats du gouvernement qui ont été tués dans l'engagement. On n'a pas reçu de détails.

Mexique. — On télégraphie de Mexico à la date du 16 novembre :

Hier la Chambre des députés a été prorogée pour six mois. La Chambre a autorisé le président Gonzalez en novembre dernier à accorder des concessions de chemins de fer et à modifier les concessions déjà consenties, sauf approbation du Sénat. On ne s'attend pas, du reste, à ce que le Sénat fasse d'opposition. La démission de Vallarta, de ses fonctions de président de la cour suprême, a été acceptée par la Chambre des députés.

— La reprise des relations officielles avec l'Angleterre n'a pas fait un pas, depuis longtemps, d'après quelques journaux mexicains. Il paraît que le règlement de la dette devra précéder la reprise de ces relations. D'autre part, le gouvernement du Mexique est en droit de s'occuper très sérieusement de la question de Belice, où les Anglais, d'après ces mêmes journaux, continuent à élargir leurs possessions au détriment de l'intégrité du territoire mexicain.

— Le projet de loi relatif à l'élection populaire des magistrats dans le district fédéral et le territoire de la Basse-Californie a été voté par les Chambres.

— Une mauvaise nouvelle est venue attrister les amis de la paix et de l'ordre au Mexique. Elle a fait d'autant plus d'impression que l'assassinat politique n'est guère dans les mœurs des Mexicains. Le gouverneur de l'Etat de Tabasco, M. Manuel Foucher, a été assassiné le 2 de ce mois, à neuf heures du soir, dans les rues de San Juan Baustita. M. Foucher, accompagné d'un de ses aide-de-camp, était à la promenade lorsqu'il fut assailli par huit individus armés, qui se précipitèrent sur lui. Le gouverneur et son aide-de-camp opposèrent une vive résistance, tuèrent un des agresseurs, mais succombant au nombre, ne tardèrent pas à expirer sous les coups des assassins. On dit que l'attentat, dont le gouverneur de Tabasco a été victime, est dû à des haines politiques.

— Les travaux des chemins de fer continuent à être poussés partout avec activité. La ligne internationale partant de Mexico et se dirigeant vers la frontière du Nord, est terminée jusqu'à Lagos. Un de ses embranchements, de Silao à Guanajuato, doit être inauguré le 18 de ce mois. On a fait de grands préparatifs pour célébrer dignement cette fête du progrès. Le 1^{er} novembre les autorités locales de Santa Cruz ont présidé à l'ouverture solennelle des travaux du chemin de fer de l'isthme de Tehuantepec, M. Delfin Sanchez, chargé de la construction de cette voie, vient d'acquiescer par transfert le chemin de fer de Vera Cruz à Jalapa. Le chemin de fer Sullivan, tout en continuant les travaux de sa ligne internationale, ne néglige pas ceux de la ligne qui doit aboutir à un port du Pacifique. Au Nord, le chemin de fer de Sonora a déjà fait sa jonction avec une des principales lignes américaines, et dans les Etats de Campêche et du Yucatan, malgré les rigueurs du climat et les difficultés de la main d'œuvre, les travaux des chemins de fer en construction font des progrès rapides.

Le ministère des travaux publics veille avec un soin scrupuleux à la bonne exécution des contrats, et il ne néglige rien pour assurer les intérêts du public. C'est ainsi que, le fait étant parvenu à sa connaissance, que de fréquentes difficultés surgissaient entre le public et diverses entreprises, parce que les employés de chemin de fer ne connaissent pas la langue du pays, il vient de recommander aux représentants des diverses compagnies de nommer à des emplois de service public, principalement dans les gares, des personnes comprenant et parlant l'espagnol.

— On sait que le Mexique a passé récemment avec le Gouvernement Américain une convention pour la délimitation des frontières entre les deux pays, depuis la Basse-Cali-

forne jusqu'à Paso del Norte, et la reconstruction ou la réparation des monuments qui, avant le traité de la Mesilla, indiquaient la ligne de démarcation.

L'échange des ratifications ayant eu lieu, le Gouvernement Mexicain vient de nommer M. le général Ignacio Revueltas, chef de la commission de limites. Cette nomination a été généralement bien accueillie.

De son côté, le Gouvernement de la Maison-Blanche doit avoir nommé la commission américaine qui devra se livrer, simultanément avec la commission mexicaine, aux importants travaux qui leur sont confiés.

Pérou. — Nous sommes sans nouvelles importantes de ce pays bien malheureux dans l'actualité.

— Nous ne pouvons pas nous expliquer l'attitude, à notre égard, de notre estimable confrère de *l'Amérique*, journal qui se publie à Gand.

Hier encore, il déclarait à ses lecteurs que notre *Revue* était l'organe de la République Argentine; un autre jour il affirmait que nous n'étions pas l'organe de cette république parce que le peuple argentin était l'ennemi du Chili! et que nous ne soutenions pas des idées en harmonie avec ses sentiments; dans l'avant-dernier numéro de son journal il nous engage à nous déclarer pour le Chili ou pour le Pérou et la Bolivie; finalement, dans le numéro du 7 de ce mois, notre honorable confrère s'est décidé à faire la déclaration suivante: « la *Revue sud-américaine* de Paris, dit-il, qui est, comme on sait l'organe du gouvernement chilien en Europe, etc. »

Nous croyons qu'il est utile de rappeler à notre honorable confrère que la *Revue* est l'organe de tous les États de l'Amérique latine, et qu'elle défend en Europe les intérêts légitimes de tous ces États, donnant son faible mais sincère appui à toutes les prétentions fondées dans le droit et la justice.

Notre confrère nous permettra de lui dire que nous sommes bien loin de nous croire offensés par son affirmation; le Chili, son organisation sociale, administrative et politique, est une des plus dignes d'être admirées en Amérique, fruit logique de la paix et du patriotisme; la probité, l'honorabilité des hommes publics du Chili font honneur à notre continent.

Mais *l'Amérique* a voulu dire, sans doute, que nous représentions en Europe la politique du Chili de 1879 à 1882 à l'égard du Pérou et de la Bolivie. Il a eu tort de nous attribuer une opinion favorable à la guerre de conquête, aux dévastations, aux tueries de la campagne du Pérou. Rien n'autorise notre confrère à nous classer parmi les partisans de cette politique fatale pour les alliés, plus fatale encore pour le vainqueur.

Voici ce que nous écrivions en date du 1^{er} septembre (page 92 de notre *Revue*):

« Les Chiliens qui sont entrés à Lima et au Callao, après des combats qui font honneur à la tactique de leurs généraux comme à la bravoure de leurs soldats, ne peuvent-ils être, eux, aussi magnanimes, aussi généreux, s'inspirant des grands intérêts de la paix et de la fraternité sud-américaines? Ne peuvent-ils se retirer de Lima et du Callao, sans exiger, comme prix de leur héroïsme, la honte du Pérou, sans mutiler cette patrie de frères et laisser saignante une blessure qui criera vengeance et qui préparera pour l'avenir de nouvelles luttes et de nouveaux ravages? »

« Notre parole, dans cette guerre du Pacifique, sera toujours une parole d'apaisement, de paix et de concorde, et si nous faisons aujourd'hui un appel à la magnanimité du Chili, c'est parce que nous croyons que c'est en agissant ainsi, uniquement, que cette nation peut, tout en stipulant des dédommagements pécuniaires, ajouter une couronne à ses gloires militaires, sans laisser en arrière des germes funestes de complications futures. »

Voilà, croyons-nous, une opinion nettement exprimée.

Quant à contribuer, ici en Europe, à augmenter les préventions contre l'Amérique, en étalant nos plaies, nos misères, en criant vengeance, en nous montrant plus sauvages que nous ne le sommes en réalité, nous ne le ferons jamais.

La cause du droit ne gagnerait rien et nous donnerions raison à ceux qui soutiennent que nos peuples américains ne sont encore que des peuples à demi civilisés.

Cherchons par d'autres voies, plus efficaces sans doute, à épargner à l'Amérique la reproduction des scènes lugubres et poignantes de la guerre: cherchons la solution indirecte du conflit actuel dans la réunion d'un congrès latino-américain, dont la mission serait celle de proclamer l'ar-

bitrage, comme l'unique forme légitime de résoudre les contestations internationales.

C'est dans l'arbitrage que le Chili, lui-même, trouvera la solution du problème qu'il a devant lui.

C'est à notre tour de dire à *l'Amérique*: Cherchez, comme nous, dans l'arbitrage, la solution juste, honorable de la situation du Pérou et de la Bolivie: gardez-vous surtout de répéter les paroles suivantes, d'une imprudence inouïe, que nous lisons dans votre dernier numéro: « cette grossière mystification que l'on nomme l'arbitrage! »

L'arbitrage c'est le droit, c'est la justice.

En dehors de l'arbitrage, c'est la force, c'est la loi du vainqueur.

Et ceux qui veulent arracher les victimes de la main armée du vainqueur, osent insulter la majesté du droit et de la justice, la majesté de l'arbitrage!

Uruguay. — L'organisation du ministère a été ainsi complétée:

Gouvernement: Carlos Castro.

Affaires étrangères: Manuel Herrera y Obes.

Finances: Terra.

Guerre et Marine: Tages.

— M. F. Leonidas Barreto a repris ses fonctions de *gefe politico y de policia* (préfet).

Courrier d'Europe.

La paix règne en Europe; mais les armements sont de jour en jour plus formidables.

La France, l'Italie, l'Autriche, la Russie, sans parler de cette grande caserne qu'on appelle l'Allemagne, font des efforts, des sacrifices pour améliorer, pour compléter leurs armements de toute sorte.

Tout le monde est soldat, voilà la formule du siècle.

Il faut être soldat avant tout.

Le génie des hommes, les conquêtes de la science, les progrès de l'industrie, à quoi tout ça servirait-il si la guerre n'était pas là, comme un besoin, comme une loi fatale de société pour encourager toutes les merveilles de l'activité humaine?

En réalité, s'il est vrai que chaque guerre enlève aux nations des milliers, des centaines de mille de citoyens, combien de millions d'hommes ne sont pas nourris par cette même guerre, par les besoins des préparatifs continuels des luttes futures, prêtes toujours à éclater?

La guerre fait couler bien des larmes; combien de veuves combien d'orphelins, combien des mères attendent en vain, après le combat qui a grondé pendant une journée pleine d'angoisses, le retour du mari, du père, du fils chéri parti le matin plein de vie et de courage!

Mais en retour combien de joies, combien de sourires, combien de bonheur ne doit-elle pas, l'humanité, à cette institution contre laquelle on blasphème tant, cette protectrice qui s'appelle la guerre?

Si la guerre est tant de fois la mort; si la mort brise à jamais tant de cœurs purs, sensibles, généreux, la guerre n'est-elle pas aussi la gloire, l'honneur et le pain de la famille?

Voilà, donc, comme on peut glorifier, justifier, aimer, applaudir cette grande institution qu'on nomme « la guerre dans le XIX^e siècle! »

La guerre est, en vérité, une belle et sainte chose!

Si la guerre était abolie en Europe, on ferait la guerre pour la rétablir; sans la guerre, il y aurait des millions d'hommes, des millions de familles, sans pain, sans gloire, sans foyer!

Voilà les arguments du jour dans plusieurs journaux de l'Europe, sectaires de M. de Moltke et du prince de Bismark.

Et on offre ces arguments pour combattre les visionnaires, comme on les appelle, qui prêchent l'arbitrage au milieu de l'Europe.

Les sectaires de la guerre veulent avoir pour eux l'appui des mères, des épouses, des enfants.

Ils font des efforts pour les convaincre que sans la guerre ils seraient dans la misère et dans l'esclavage!

Car il paraît, d'après ces idolâtres, que la guerre c'est la liberté!

Les gens, réellement honnêtes, savent que la guerre est une tyrannie, que la liberté c'est le travail.

Au milieu de ces discussions réalistes, nous autres, Amé-

ricains, fils de cette terre vierge du Nouveau Monde, faisons des vœux ardents pour que la guerre ne s'impose jamais à nos sociétés comme une nécessité, comme une loi fatale, comme elle s'impose actuellement en Europe.

Tout en s'armant, tout en reconnaissant que l'intégrité nationale que la liberté exige, dans l'organisation actuelle du continent, les armements, les perfectionnements dans cet art qu'on appelle l'art de la guerre, la France jette des regards de légitime convoitise au delà des mers, revenant à sa manie glorieuse et profitable d'autrefois : la colonisation.

Elle vient de perdre son prestige dans les bords du Nil.

Elle subit, dans ce moment, la loi du vainqueur.

A Tef-El-Kebir il y a eu deux vaincus : Arabi et la France !

L'Angleterre a commué la peine d'Arabi : elle vient de s'emparer de sa personne ; elle veut la garder ; elle la garde, exilée à vie, à Ceylan.

Arabi pourra être, demain, qui sait ! un instrument précieux.

Elle garde aujourd'hui Arabi comme elle gardait hier Cettiwayo.

La prévoyance ne nuit pas, certainement, à la politique.

Quant à la France, on lui a donné ses passeports au Caire.

On ne veut plus du contrôle à deux.

En échange on lui offre de coloniser le Congo et de ne pas embarrasser ses démarches auprès de S. M. la reine de Madagascar !

Tout en tâchant d'obtenir quelques miettes du festin de l'Égypte, la France rêve à des nouveaux empires des Indes, bercé par les alléchantes promesses de M. Paul Leroy-Beaulieu.

Faute de mieux, la France fait bien de s'occuper de colonisation. Une commission vient d'être nommée pour étudier, sous ces phases multiples, l'utilité de créer un ministère spécial, le ministère des colonies. La première séance vient d'avoir lieu sous la présidence de M. Duclerc.

Mais... la colonisation ne vaut pas pour la France, surtout ne pouvant coloniser que le Congo, Madagascar, la Cochinchine, les îles Marquises, etc. — la colonisation ne lui rapportera pas ce qui lui produirait l'émigration pour certains pays d'Amérique avec lesquels elle pourrait établir des rapports, grandement profitables pour la France, d'une reciprocité commerciale sagement combinée.

Nous engageons la commission qui tient ses séances à l'hôtel du quai d'Orsay à méditer là-dessus.

Revue Économique.

Brésil. — En septembre, la province du Paraná (Brésil) a exporté les quantités suivantes de *mate* (thé du Paraguay) :

	Septembre.	
	1882	1881
Pour Montevideo. kilog.	255.044	513.911
— Buenos-Aires.	488.501	616.086
— Valparaiso.	236.323	167.110
TOTAUX.	979.868	1.279.107

Durant les trois premiers trimestres, l'exportation s'est ainsi répartie :

	1882		1881	
Pour Montevideo. kilog.	2.668.680	1.856.605		
— Buenos-Aires.	4.835.247	5.223.953		
— Valparaiso	3.261.849	1.505.463		
TOTAUX	10.785.776	8.586.021		
Excédant en faveur de 1882. .		2.199.755		

— La province des Amazones a exporté en 1880-1881, 3.451 tonnes de caoutchouc d'une valeur de Rs. 7.695.523 \$ (18 millions de francs).

Mexique. — Pendant le troisième trimestre de l'année courante il a été exporté du port de Progreso, pour l'Angleterre, la France, l'Allemagne et les États-Unis, 35.913 balles de henequen, pesant ensemble 14.095.372 livres mexicaines et représentant une valeur de \$ 775.245 46 cs.

— Le ministère des travaux publics a passé, le 30 octobre dernier, avec une compagnie mexicaine, un contrat pour l'élevage, la culture et l'exploitation de l'huître perlière, dans diverses îles du golfe de Cortès.

La pêche de la perle commence à prendre un grand déve-

loppement sur la côte de la Basse-Californie ; on y emploie déjà plus de mille plongeurs. La perle noire se vend sur les lieux mêmes à des agents de maisons européennes. Les prix varient suivant la grosseur : on a payé jusqu'à \$ 5.000 pour une seule perle. Les perles bleues, qu'on rencontre également dans les mêmes parages, n'ont pas une bien grande valeur.

— Les produits nationaux que le Mexique a exportés en Allemagne, par le port de Hambourg, ont été en progression croissante pendant les trois dernières années. Leur valeur s'est élevée, en 1879, à 5.982.750 marcs, en 1880 à 9.060.300 marcs, et en 1881 à 9.518.900 marcs.

Les principaux articles exportés ont été : le minerai d'argent, les bois de teinture et d'ébénisterie, les cuirs, les peaux, les cornes, le café, le tabac, le sucre, le henequen, l'ixtle, la perle, l'indigo, etc.

— Le câble du Pacifique, qui met le Mexique en communication avec les principaux pays de l'Amérique méridionale, parcourt un trajet de 3.170 milles anglais.

Il commence au Pérou ; de Lima à Payta ; de Payta à Sainte-Hélène, dans l'Équateur ; de Sainte-Hélène à Buenaventura, dans la Colombie ; de Buenaventura à l'île de Pedro Gonzalez, et de là un embranchement se dirige à Panama. De l'île de Pedro Gonzalez, le câble va à San Juan del Sur, dans le Nicaragua ; de San Juan del Sur à la Libertad, dans le Salvador ; de la Libertad à Salina Cruz, au Mexique. De Salina Cruz, un embranchement traverse l'isthme de Tehuantepec, et le câble continue de Goatzacoalcos à Vera-Cruz, où il fait sa jonction avec la ligne des États-Unis.

— Nous empruntons à notre estimable confrère *L'Echo du Mexique*, la nouvelle suivante, ainsi que plusieurs autres sur ce pays, actuellement si prospère.

La Législature de l'État de Vera-Cruz vient d'approuver un décret exemptant de la contribution annuelle les propriétaires rustiques sur les terrains desquels s'établiront des colonies étrangères, ou plutôt la réduisant de cinq piastres pour chaque famille de colons.

L'État paiera aux propriétaires une prime de cinq cents piastres pour chaque colonie de quinze familles au moins qui s'établira sur leurs terrains, et qui y aura résidé trois ans sans interruption.

Il sera alloué aussi des primes à toute industrie nouvelle établie dans les colonies indiquées, ainsi qu'au colon étranger qui présentera la plus grande superficie de terrain cultivé.

Les colons étrangers qui s'établiront dans l'État jouiront des prérogatives suivantes :

Exemption pendant cinq ans de toute sorte de contributions directes municipales ; exemption pendant le même laps de temps du paiement des droits correspondant à l'État, pour l'introduction des instruments de labour, vivres, matériaux de construction pour les habitations, machines, ustensiles et outils nécessaires à la colonie.

Toute colonie qui se composera de quinze familles au moins et sera définitivement établie aura droit à organiser sa police rurale, à une école d'instruction primaire soutenue par l'État, et à solliciter du Gouvernement une subvention destinée aux améliorations matérielles les plus utiles dans la colonie.

Nous avons sous les yeux le rapport que le directeur des monnaies, M. Horatio Burchard, envoyait, en 1881, à M. John Shermant, alors secrétaire du trésor, sur la production des métaux précieux aux États-Unis dans l'année 1880. Ce document est fort volumineux ; il fourmille de détails intéressants. Il produit une foule de statistiques et de tableaux dressés avec un soin consciencieux par des fonctionnaires fort habiles. C'est le résultat des travaux des hommes les plus compétents (et ils sont nombreux) que possèdent en ce genre les États-Unis.

Une liste nous fournit le nombre et les noms de toutes les usines qui existent dans les différents États et territoires. Elle est incroyable de longueur, cette liste ; elle s'élève au chiffre de 1,417 mines diverses, se répartissant presque exclusivement entre les États et territoires de l'Ouest, et surtout du Far West. En voici les noms par ordre d'importance de leur production : la Californie, le Colorado, le Nevada, l'Utah, le Montana, l'Arizona, le Dakota, l'Idaho, l'Orégon ; autant d'États et de territoires, dont chacun en particulier fournit assez de métaux précieux pour faire la fortune de tout autre pays que l'Union américaine.

Puis viennent le territoire de Washington, le Nouveau-

Mexique, la Wyoming, jusqu'à l'Alaska, qui contribuent pour leur petite part, à la richesse générale.

Dans l'Est, on ne trouve guère que la Virginie, la Caroline du Nord et la Géorgie qui méritent d'être classées parmi les États producteurs de métaux précieux, et ils occupent à peu près les dernières places.

Il est à remarquer que, malgré les récentes découvertes faites en dehors de chez elle, la Californie occupe toujours le premier rang entre les États miniers. Le Colorado seul lui tient tête; parfois même, il donne un chiffre de production supérieur.

C'est ainsi qu'en 1880, il fournissait un total de \$20,200,000 soit en argent, soit en or, tandis que la Californie n'accusait qu'un chiffre \$18,600,000. Il est vrai qu'elle est un État essentiellement aurifère, tandis que le sol de son concurrent est argentifère avant tout.

Voici, du reste, le tableau de la production des deux métaux dans ces deux États.

Or, Californie	\$ 17.500.000
— Colorado	3.200.000
Argent, Californie	1.100.000
— Colorado	17.000.000

Nous devons le dire d'avance — l'année 1880 a été, sous le rapport de la production des métaux précieux, moins féconde que les quatre années qui l'avaient précédée. Ainsi, en 1876, cette production s'élevait au chiffre de \$ 77,742,482; en 1877 à \$ 86,690,903; en 1878 à \$ 96,487,743; enfin, en 1879, à \$ 79,711,990, tandis que, durant l'année qui nous occupe, elle n'arrive qu'à \$ 75,200,000, qui se divisent de la façon suivante : or, \$ 36 millions; argent, \$ 39,200,000.

Cette proportion entre la production de l'or et de l'argent, se retrouve constamment dans les années précédentes; ce qui prouve que, dans le nouveau monde comme dans l'ancien, l'argent reste toujours le plus abondant des deux métaux.

— Le budget de la ville de Madrid qui, pour 1881-82, montait à 27,049,227 piécettes, a été raisonné pour 1882-83, sur 26,116,436. Il y a eu augmentation sur les frais de représentation et diminution sur les travaux publics. Les recettes sont évaluées à 26,116,436 piécettes, ainsi qu'il suit :

Revenus des propriétés de la Ville	848.499 86
Rentrées du service de bienfaisance	170.395 »
Impôts et redevances	1.091.910 »
Voie publique (stationnement)	804.131 92
Centimes additionnels	3.200.000 »
Produits éventuels	1.500 »
Octrois	20.000.000 »
Voici la répartition des dépenses :	
Frais de bureau	2.432.611 25
Police	3.632.182 28
Instruction publique	940.646 28
Assistance publique	900.783 50
Entretien, pavage, etc.	1.580.536 25
Travaux neufs	1.029.453 70
Prisons	330.976 25
Service des emprunts	5.493.041 68
Fonds de secours	338.223 »
Redevance à l'état et à la province	9.437.481 10

La ville de Madrid, bien que gênée, est magnifique dans certains détails de son administration. Ses vastes bureaux sont éclairés au moyen de candélabres portant chacun six bougies. Bien que la durée moyenne de l'éclairage effectif ne soit pas de 30 minutes en moyenne par jour, les bougies sont renouvelées chaque soir.

— Il existe en ce moment en Espagne 888 journaux, dont 230 se publient à Madrid. Ils sont ainsi répartis : administration, jurisprudence et législation, 24 dont 21 à Madrid; — agriculture, horticulture et viticulture, 24 dont 12 à Madrid; — commerce, finances, chemin de fer, mines, intérêts matériels, 55 dont 18 à Madrid; — armée et marine, 15 dont 13 à Madrid; — théâtre, 14 dont 8 à Madrid; — journaux illustrés publiant des romans et nouvelles, 45 dont 19 à Madrid; — journaux de nouvelles locales et d'avis, 141 dont 10 à Madrid; — journaux littéraires scientifiques, 36 dont 5 à Madrid; — médecine, pharmacie et art vétérinaire, 52 dont 20 à Madrid; — modes, 11 dont 7 à Madrid; — journaux politiques, 254 dont 60 à Madrid; — instruction primaire, 51 dont 8 à Madrid; — religion catholique, 93 dont 11 à Madrid; — protestantisme, 3 à Madrid; — spécialités diverses, 20 dont 15 à Madrid. A ce nombre, il faut ajouter la *Gazette de Madrid*, qui est le journal officiel du gouvernement et le bulletin officiel de chaque province, paraissant deux fois par semaine.

— Voici quelle était, le 30 décembre 1881, la longueur des chemins de fer en exploitation dans les pays européens,

	kilomètres.
Allemagne	34.314
Angleterre	29.232
France	27.585
Russie	23.352
Autriche-Hongrie	19.126
Italie	8.774
Espagne	7.839
Suède	7.431
Belgique	4.123
Suisse	2.506
Hollande	2.296
Danemarck	1.696
Roumanie	1.474
Turquie	1.395
Portugal	1.219
Grèce	10

— Le nombre d'enfants en Prusse en âge de fréquenter les écoles primaires, était dans l'année 1881, de 5.503.970, relativement à une population de 27.278.397; de ces enfants, 4.315.979, soit 87 % ou 17 % de la population totale, ont fréquenté les écoles primaires. Le personnel employé pour l'instruction de ces enfants comptait 61.139 professeurs, soit un professeur pour 70 disciples. Quant à la ville de Berlin, qui a une population de 1.172.383, le chiffre des enfants qui ont fréquenté les écoles a été de 94.299, divisés en 117 écoles.

Le Bureau-Veritas vient de publier pour l'exercice 1882-83 le répertoire général des navires à voiles et des navires à vapeur de la marine marchande du monde entier.

Pour 1882-80, on compte 58,487 navires à voiles jaugeant ensemble 13,736,970 tonneaux. Le nombre de ces navires est en décroissance par rapport aux années précédentes.

Les pays dont le pavillon concourt à l'établissement de ce chiffre pour un effectif supérieur à 1,000 navires, se classent, par degré d'importance, dans l'ordre suivant :

Pavillon anglais : 18,035 navires à voiles (presque la moitié du nombre total); américain du Nord : 6,057; norvégien : 4,112; italien : 3,054; allemand : 2,871; français : 2,536; russe : 2,155; suédois : 1,976; grec : 1,809; espagnol : 1,553; hollandais : 1,221; danois : 1,163.

Pour 1882-83, on compte 7,401 navires à vapeur représentant un tonnage brut de 8,404,932 tonneaux et un tonnage net, c'est-à-dire utilisable, de 5,479,441 tonneaux.

Dans ce total, l'Angleterre figure pour 1,617 navires jaugeant ensemble 5,352,549 tonneaux, avec un tonnage net de 3,472,877 tonneaux.

Viennent ensuite les pavillons suivants :

Américain du Nord, 594; français, 414; allemand, 354; espagnol, 252; suédois, 246; russe, 187; norvégien, 185; danois, 133; italien, 127; hollandais, 121.

Les autres États ont moins de 100 navires à vapeur. Parmi eux, il faut ranger l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

Revue financière.

République Argentine. — Les recettes de la douane de Buenos-Aires se sont élevées dans le mois d'octobre à \$ 1.657.207, soit, au change de fr. 5.20 pour \$, 8.617.475 francs.

— Le chemin de fer « Nord de Buenos-Aires » a produit, dans les mois de juillet, août et septembre, \$ 32.949, soit une augmentation de \$ 1.221 sur les recettes de la même période de l'année précédente.

— Le chemin de fer « Great Southern » de Buenos-Aires a produit dans trois mois, juillet, août et septembre, de cette année, \$ 88.711, contre \$ 78.480 dans la même période de 1881.

— Le 6 de ce mois a eu à Londres la première assemblée générale des actionnaires de la « English Bank of the River Plate », dont le principal à Londres, M. Arthur Smithers, est avantageusement connu dans les régions de la haute banque européenne.

Le rapport qui a été distribué ne comprend qu'une période de dix mois. M. E. Ross Duffield, nommé gérant de l'établissement à Buenos-Aires, était auparavant à la tête de la « English Bank of Rio de Janeiro », ayant laissé dans la capitale de l'Empire, les plus flatteurs souvenirs. M. Robert Kidd fut nommé gérant de la succursale dans la ville du

Rosario. Le résultat des opérations a été jusqu'ici satisfaisant quoique, comme on le comprend, la Banque a eu le temps à peine de les inaugurer. Les bénéfices nets se sont élevés à £ 10.201; un dividende de £ 0.3.9d. par action fut décidé.

— Les recettes du chemin de fer de Campana (prov. de Buenos-Aires), se sont élevées, du 1^{er} juillet au 24 septembre dernier, à £ 45.213; égale à époque de 1881, £ 32.936.

— Les recettes du chemin de fer Ensenada (même province), ont atteint le chiffre de £ 40.278 (contre £ 37.533), dans les mois de juillet, août et septembre.

— Le gouvernement a commencé à donner exécution à la loi qui réorganise le « Banco Nacional ». Il a payé, en fonds publics de 5 %, les 60,000 actions que l'Etat a souscrites. Des banquiers de Paris ont offert d'avancer 6 millions de piastres (30 millions de francs) sur ces fonds publics.

MM. Lezica, Mallmann et Walls ont été nommés membres du directoire de la Banque.

Les actions étaient cotées, le 9 novembre avec 10 % de prime.

— La monnaie bolivienne sera convertie, d'après un décret du président de la République, à raison de \$ 0.72 par chaque peso. La maison de monnaie est autorisée à faire cette conversion jusqu'à la somme de deux millions de piastres.

Buenos-Aires, le 8 novembre 1882.

L'or, dans la dernière quinzaine a été coté au pair et avec une prime variant entre 1/10 et 1/5 0/0.

Les obligations (cedulas) de la Banque hypothécaire de la province de Buenos-Aires sont cotées: Série A, 101 1/4 0/0; série B, 100 0/0; série C, 98 0/0 et série E, 85 0/0; billets du Trésor, 112 0/0; fonds publics nationaux de 2 0/3 d'amortissement, 96 0/0; idem 1863, 87 0/0; bons municipaux 1870 et 1873, 105 0/0; idem 1876, 95 0/0; dette internationale 96 0/0; emprunt pour le Riachuelo, 95 0/0; Acciones Puentes y Caminos, 104 0/0; Banco Nacional, 109 0/0; Banco de Italia y R. de la Plata, 125 0/0; Gaz primitiva, \$ 1.500; Gaz Argentino, 95 0/0; Telegrafo transandino, 250 \$. Acc. de la Bolsa \$ 1650.

Taux de l'intérêt pour avances sur titres et escompte de billets, de 6 à 7 0/0; la Banque de la Province escompte au taux de 7 0/0; elle paye pour dépôts, à vue 3 0/0, à terme 5 0/0; Banco Nacional, dépôts à vue 3 0/0, à terme 5 et 6 0/0; Banco de Italia y R. de la Plata, dépôts à vue 3 0/0, 3 terme 4 et 5 0/0; Banco Carabassa et C^{ie}, dépôts à vue à 0/0, à terme 4 à 5 0/0, avances 10 0/0; Banco de Londres y Rio de la Plata, dépôts à vue 3 0/0, à terme 3 1/2 et 4 0/0, avances 9 0/0; Banco Inglez del Rio de la Plata, dépôts à vue, 3 1/2 0/0, à terme, 5 et 5 1/2 0/0, avances, 9 0/0.

Changes: Londres, 49 1/2 à 50 ^d; France, 5.22 à 5.28; Anvers et Gènes, 5.22 à 5.28; Rio, 11 \$ 300 à 11 \$ 500.

Brésil. — Les recettes de la douane de Rio de Janeiro ont produit dans le mois d'octobre dernier, la somme de Rs. 3.618 : 746 \$, soit, au change de 450 reis pour un franc, 8.041.660 francs.

Voici le mouvement du même mois dans l'année précédente, comparé avec celui de cette année-ci :

	1881	1882
Importation	Rs. 2.530:461 \$	Rs. 2.653:320 \$
Exportation	978:999	965:425
TOTAUX	Rs. 3.509:460 \$	Rs. 3.618:746 \$

— Le chemin de fer « Recife and San Francisco », a produit (recettes) dans les mois de juillet, août et septembre, £. 14.968; égale époque de 1881, £. 14.704.

— Le « São Paulo Railway » a produit dans le dernier semestre Rs. 2.466 : 648\$: c'est-à-dire 200/0, de plus relativement au mouvement du précédent semestre. Les frais d'exploitation ne se sont élevés qu'à 37.99 %, après avoir destiné à la réserve la somme £. 5 392.

— Les recettes de la douane de Pernambuco ont produit, dans le mois d'octobre dernier, Rs. 1.095 : 451\$, contre Rs. 1.199 : 741\$ dans le même mois de 1881.

— La douane du Pará a produit dans les mois juillet, août et septembre Rs. 2.608 : 474\$ (5.750.000 francs.)

Rio, le 15 novembre 1882.

Bourse. — Actions Banco Commercial, 240 \$ 000; — obligations de la Banque Predial, 80 1/2; — Banco Industrial, 240 \$ 000; — Debentures Sorocabana, 90 1/2 0/0; — obligations de la Banque du Brésil, 91 1/2 0/0; — Debentures Quissamá 202 \$ 000 — Emprunt national de 1868,

1 : 290 \$; — les £ à 11 \$ 450; — Debentures Macahé et Campos 91 %; — obligations Sorocabana de 100 \$ 78 0/0; — Botanical garden 185 \$ 000; — Brasil industriel 250 \$ 000; — Docas D. Pedro 2^o 130 \$ 000; — obligations Léopoldina 95 %; — A polices 1 : 068 \$ 000; — Banco de Brazil, 295 \$ 000; Garris Urbanos, 257 \$; — Villa Isabel, 250 \$; — Banco rural, 279 \$; — E. F. Sorocabana, 110 \$.

Colombie. — La compagnie minière « Frontino and Bolivia », a déclaré un dividende de 1 shelling par action.

Mexique. — Les recettes du premier semestre de 1882, du « Mexican Railway » ont été de 552.109 livres contre 507.698 en 1881, sur la ligne de Vera-Cruz à Mexico et Puebla, qui a 472 kilomètres (54,000 fr. par kilomètre et par an) ainsi réparties :

Voyageurs	£ 66.605 10 4
Marchandises	421.590 13 3
Pulque	38.821 2 9
Divers	25.692 11 2

La ligne de Jalapa (113 kilomètres) a donné 11,775 livres contre 11,081 en 1881.

— Voici la situation, le 20 septembre et le 31 octobre dernier, de la « Banque Nationale du Mexique. »

	30 Sept. 1882	31 Oct. 1882
Actif.		
Existence en caisse.) à Mexico	Piastres. 3.906.820 30	Piastres. 3.317.758 00
Portefeuille) et	2.569.352 49	3.133.235 92
Prêts sur garanties.)	257.581 97	273.579 00
Comptes débiteurs.) succursale.	2.042.099 55	2.210.233 96
Capital de la Banque non appelé.	4.800.000 00	4.800.000 00
TOTAUX	13.575.854 81	13.734.826 88
		13.575.854 31
		153.972 57
Passif.		
Capital de la Banque	8.000.000 00	8.000.000 00
Billets en circulation) à Mexico	3.312.420 00	3.561.226 00
Comptes créditeurs) et		
et dépôts) succursales	2.263.734 31	2.173.600 88
TOTAUX	13.575.854 31	13.734.826 88
		13.575.854 31
		158.972 57

— La douane maritime de Vera-Cruz a rapporté au Trésor fédéral, pendant le mois d'octobre dernier, la somme de \$ 968.324 98 cents.

— Pendant la dernière année économique, la perception des revenus du Gouvernement à Mazatlan, a produit la somme de \$ 2.870.838 30 cents. Après Vera-Cruz le port de Mazatlan est celui qui a rapporté le plus au Trésor fédéral.

— Les produits de la douane maritime de Tampico, pendant les trois dernières années économiques, ont été les suivants :

1879-80	\$ 432.235 61
1880-81	627.264 13
1881-82	1.009.795 16

Par la comparaison de ces trois produits on peut juger du degré de prospérité qu'a déjà atteint le port de Tampico.

Uruguay. — Le chemin de fer « Central de l'Uruguay », a produit du 1^{er} janvier au 21 octobre dernier, £. 111.723, contre £. 402.797 dans la même période de la précédente année.

Montevideo, le 9 novembre 1882.

CHANGE. — Londres 50 1/2. France, 5.40. Rio. 11 \$ 500 par \$. Escompte 6 1/2 à 7 0/0.

Dette amortissable 25 3/4; consolidados del 80. \$ 35 3/4; adicionales, 48 1/2; especiales 12 3/4.

Marché de Londres.

Escompte à la Banque d'Angleterre sans changement. La réserve métallique est aujourd'hui de 11 millions sterling; elle augmente graduellement comme nous l'avions prévu. L'escompte sur le marché est entre 2 et 3 1/2 %. Consolidés 3 %. 101 ceux de 2 1/2 % sont à 86 1/4.

Marché de Paris.

Situation à la Banque sans changement. Le marché s'est montré encore faible ces jours derniers. Le 5 % se coté à 115, le 3 % amortissable à 81.23 et le 3 % perpétuel à 80.60. Presque toutes les valeurs ont monté un peu, Banque de France 5,450; Crédit Foncier 1,347; Banque d'Escompte 575; Banque de Paris et des Pays-Bas 1,080; société générale 608; Crédit Lyonnais 595; Comptoir d'Escompte 1010, les autres établissements de crédit ont conservé, mais plus fermes, les cours précédents.

EMPRUNTS DES GOUVERNEMENTS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES

ÉTATS	Date de l'émission.	SOMME DE L'EMPRUNT	SOMME AMORTIE	SOMME A AMORTIR	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT		PRIX D'ÉMISSION	Dernier prix à la cote officielle.	OBSERVATIONS	
						PAR AN	FORME				
République argentine.	1868	£ 2.500.000	£ 1.226.900	£ 1.273.100	6 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirages semestr.	72 1/2	102 1/4	Cet emprunt est en pesos fuertes, (hard dollars). L'amortissement n'a pas eu lieu jusqu'à maintenant parce que les porteurs des titres ne veulent les offrir qu'au-dessus du pair. Cet emprunt fut émis à Paris.	
	1871	6.122.400	2.336.900	3.785.500	6 0/0	2 1/2 0/0 ac.	"	88 1/2	98 1/2		
	1872 et 1874	3.648.243	662.843	2.985.400	6 0/0	1 0/0 ac.	Achat sur place.	76 et 80	98 1/2		
	1876	1.200.000	"	1.200.000	9 0/0	4 0/0 ac.	Offre des porteurs	"	115		
	1881	2.450.000	11.800	2.438.200	6 0/0	1 0/0 ac.	Tirage semestr.	91 0/0	96		
		15.920.643	4.238.443	11.682.200							
Bolivie.	1871	1.654.000	"	1.654.000	6 0/0	1 0/0 ac.	"	68 0/0	2 1/2 0/0	Emprunt Church. Une partie du montant resté à Londres, fut divisée entre les porteurs de titres.	
Brésil.	1852	1.040.600	731.400	309.200	4 1/2 0/0	1 0/0 ac.	Achat sur place.	95 0/0		Le gouvernement ne s'oblige à amortir que si les titres sont au-dessous du pair.	
	1858	1.526.500	1.510.000	16.500	4 1/2 0/0	2 0/0 ac.	"	93 0/0		Mêmes conditions que les précédentes.	
	1860	1.373.000	1.072.000	301.000	4 1/2 0/0	1 1/2 0/0 ac.	"	90 0/0		Mêmes conditions.	
	1863	3.855.300	2.226.900	1.628.400	4 1/2 0/0	1 1/2 0/0 ac.	"	88 0/0	99	Mêmes conditions, mais en outre le gouvernement se réserve le droit d'amortir par des tirages au pair dans le cas où les titres auraient des primes en bourse.	
	1865	6.963.600	1.528.500	5.435.100	5 0/0	1 0/0 ac.	Tirages semestr.	74 0/0	101		
	1871	3.459.600	415.700	3.043.900	5 0/0	1 0/0 ac.	"	89 0/0	101		
	1875	5.301.200	287.900	5.013.300	5 0/0	1 0/0 ac.	Achat sur place.	96 1/2 0/0	101	Mêmes conditions d'amortissement que l'emprunt de 1863. — L'amortissement ne commença qu'en 1877.	
	1879	5.837.062	205.625	5.631.437	4 1/2 0/0	1 1/2 0/0 ac.	"	89 0/0	90	Mêmes conditions d'amortissement que l'emprunt 1863.	
			29.336.862	7.978.025	21.378.837						
	Buenos-Aires (prov. argentine.)	1824	1.000.000	353.600	646.400	6 0/0	1/2 0/0 ac.	Achats sur place.	85 0/0	97	Le service est fait par le gouvernement National.
1857	1.641.000	1.113.200	527.800	3 0/0	1/4 0/0 ac.	"	...	96 1/2			
1870	1.034.700	136.300	898.400	6 0/0	1 0/0 ac.	Tirages semestr.	88 0/0	96	Le gouvernement s'est réservé le droit d'augmenter l'amortissement.		
1873	2.040.800	162.300	1.878.500	6 0/0	1 0/0 ac.	"	89 1/2 0/0	96 1/2			
1882	2.049.200		2.049.200	6 0/0	"	"		94			
		7.765.700	1.765.400	6.000.300							
Chili.	1842	756.500	577.096	179.404	4 0/0	"	Tirage ou achat.	...	83	L'amortissement de toutes les dettes du Chili est suspendu depuis mai 79.	
	1858	1.554.800	604.800	950.000	4 1/2 0/0	1/2 0/0 ac.	Tirage ou achat a option du gouv't.	92 0/0	85		
	1866	1.120.920	436.820	684.100	7 0/0	1 1/2 0/0 ac.	Tirage semestriel.	92 0/0	106		
	1867	2.000.000	674.700	1.325.300	6 0/0	2 0/0 ac.	Tirage annuel.	84 0/0	102	Pendant les cinq premières années, le fond d'amortissement était de 5 0/0 par an.	
	1870	1.012.700	178.800	833.900	5 0/0	1 0/0 ac.	Tirage semestriel.	...	91		
	1873	2.276.500	284.100	1.992.400	5 0/0	2 0/0 ac.	"	94 0/0	89		
	1875	1.900.000	143.300	1.756.700	5 0/0	2 0/0 ac.	"	88 1/4 0/0	89	Le public ne souscrivit que £ 1.143.400.	
		10.621.420	2.899.616	7.721.804							
Colombie.	1877	2.000.000	74.100	1.925.900	4 3/4 0/0	...	Tirage trimestriel.	Dernier coupon payé en octobre 1879.	
Costa Rica.	1871	1.000.000	121.300	878.700	6 0/0	2 0/0 ac.	Tirage semestriel.	72 et 74	21	Paiements suspendus depuis mai 1874.	
	1872	2.400.000	64.300	2.335.700	7 0/0	1 0/0 ac.	"	82	16		
		3.400.000	185.600	3.214.400							
Équateur.	1867	1.824.000	"	1.824.000	1 à 6 0/0	"	"	"	12	Paiements suspendus depuis mai 1868.	
Entre Rios. (p. argent.)	1872	226.800	74.700	152.100	7 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirage semestriel.	90 0/0	102	Le gouvernement s'est réservé le droit d'amortir extraordinairement la dette par des achats sur place.	
Guatemala.	1856	100.000	24.400	75.600	5 0/0	...	Tirage semestriel.	...	35	Paiements suspendus depuis février 1876.	
Honduras.	1867	1.000.000	99.300	900.700	10 0/0	5 0/0 ac.	Tirage annuel.	80 0/0	5 1/2 0/0		
	1867	90.000	11.200	78.800	5 0/0	...	Achats sur place.	...	5	Paiements suspendus depuis 1873.	
	1870	2.500.000	257.500	2.242.500	10 0/0	6 0/0 ac.	Tirage annuel.	80	6		
		3.590.000	368.000	3.222.000							

EMPRUNTS DES GOUVERNEMENTS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES (suite).

ÉTATS	Date de l'émission.	SOMME DE L'EMPRUNT	SOMME AMORTIE	SOMME A AMORTIR	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT		PRIX D'ÉMISSION	Dernier prix à la cote officielle.	OBSERVATIONS
						PAR AN	FORME			
Mexique.	1851	£ 10.244.650	»	10.244.650	3 0/0	»	»	»	25 3/4	Paiements arrêtés depuis 1866.
	1864	4.864.800	»	4.864.800	3 0/0	»	»	»	14	Paiements arrêtés depuis 1867.
	1864	12.365.000	»	12.365.000	6 0/0	1 0/0 ac.	»	63 0/0	...	Cet emprunt a été répudié par le gouvernement de la République.
Paraguay.		27.471.450	»	27.471.450						
	1871	1.000.000	43.000	957.000	8 0/0	2 0/0 ac.	Tirages trimestr.	80 0/0	11	Paiements arrêtés depuis mai 1871.
	1872	2.000.000	1.451.700	548.300	8 0/0	2 0/0 ac.	»	85 0/0	11	Paiements arrêtés depuis avril 1874. — Le public ne souscrivit qu'une faible partie de l'emprunt.
Pérou.		3.000.000	1.494.700	1.505.300						
	1870	41.920.000	778.420	41.141.580	6 0/0	2 0/0 ac.	Tirages semestr.	82 1/2 0/0	17 1/2	Tous paiements arrêtés depuis 1876. — Une somme de £ 11.141.580, des titres 5 0/0 est en dépôt à la Banque d'Angleterre. Les dépôts de guano étant au pouvoir des forces chiliennes le gouvernement du Chili a promis de diviser avec les créanciers du Pérou en Europe le produit de la vente du guano.
	1872	36.800.000	2.777.500	34.022.500	5 0/0	2 0/0 ac.	»	77 1/2 0/0	13 1/2	
	48.720.000	3.555.920	45.164.080							
San Domingo.	1869	757.700	247.310	510.390	6 0/0	1 0/0 ac.	Tirages semestr.	70 0/0	16	Paiements arrêtés depuis 1872. — Somme placée effectivement £ 530.390.
Santa-Fé. (p. argent.)	1874	300.000	72.400	227.600	7 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirages semestr.	92 0/0	101	
Uruguay.	1871 et 1872	3.500.000	404.000	3.096.000	6 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirages semestr.	»	42	En août 1876, le paiement des intérêts fut suspendu en vue de circonstances exceptionnelles. — Par un accord entre le gouvernement et les porteurs des titres on recommença à payer les intérêts en février 1878, mais avec une réduction du taux de 6 0/0. — En février 1883, le paiement de l'intérêt integral sera repris; l'amortissement dorénavant sera fait au prix des offres en licitation. Les titres émis en 1878 furent en paiements des coupons arriérés.
	1878	371.520	»	371.520	6 0/0	»	»	»	38	
		4.871.520	1.362.300	3.509.220						
Venezuela.	1881	2.750.000	»	2.750.000	3 et 4 0/0	...	Achats sur place.	»	38	Cet emprunt a été émis pour £ 4.000.000 dont 1.250.000 correspondent à la dette interne.
		162.280.895	23.382.614	137.898.281						

Revue commerciale.

Nous commençons à recevoir de nos correspondants spéciaux des renseignements exacts et minutieux sur les différents produits. — Dans la suite nous compléterons l'organisation de cette section de notre journal, avec les correspondances commerciales d'Amérique. — Nous recevons avec plaisir les nouvelles et observations de nos souscripteurs, et, nous leurs ferons parvenir par lettre les renseignements spéciaux dont ils nous feront la demande.

Voici la situation actuelle des produits de l'Amérique latine dans quelques marchés principaux.

Havre, 12 décembre 1882.

Laine. — Mouvement du marché dans les neuf premiers mois de 1882.

	IMPORTATIONS.	DÉBOUCHÉS.	STOCK au 30 juin
Buenos-Aires	61.719	64.252	2.204
Montevideo et Entre-Rios	11.254	11.252	1.380
Pérou et Chili	6.359	6.767	57
Russie	13.284	3.944	10.654
Espagne	»	512	»
Diverses provenances	306	545	449
	92.922	87.272	14.744

DERNIERS COURS.

LAINES.	SUPÉRIEURE.	BONNE.	MOYENNE.	INFÉRIEURE.
Classes du Havre. BUENOS-AIRES, EN SUINT				
Mérinos	fr. 2 10 à 2 30	fr. 1 80 à 2 —	fr. 1 55 à 1 70	fr. 1 30 à 1 50
1 ^a	2 05 à 2 25	1 75 à 1 93	1 50 à 1 70	1 25 à 1 45
2 ^a	2 — à 2 20	1 70 à 1 90	1 50 à 1 65	1 25 à 1 45
3 ^a	1 90 à 2 10	1 70 à 1 85	1 50 à 1 60	1 20 à 1 40
Agneaux	1 90 à 2 10	1 70 à 1 85	1 45 à 1 65	1 15 à 1 35
Vent. et Morc.	1 10 à 1 50	1 05 à 1 40	» 90 à 1 25	» 65 à 1 10
Linc ^a et Crois.	2 15 à 2 25	1 90 à 2 10	1 70 à 1 80	» — à » —
MONTEVIDEO, ENTRE-RIOS, B.-ORIENTALE ET R.-GRANDE, EN SUINT				
Mérinos	fr. 2 40 à 2 50	fr. 2 15 à 2 30	fr. 1 90 à 2 05	fr. » — à » —
1 ^a	2 35 à 2 45	2 10 à 2 25	1 85 à 2 —	» — à » —
2 ^a	2 25 à 2 35	2 05 à 2 20	1 85 à 2 —	» — à » —
3 ^a	2 15 à 2 25	1 95 à 2 10	1 80 à 2 —	» — à » —
4 ^a et 5 ^a	1 60 à 2 —	1 50 à 1 90	1 30 à 1 75	» — à » —
Agneaux	2 10 à 2 20	1 85 à 2 —	1 60 à 1 75	» — à » —
Vent. et Morc.	1 35 à 1 75	1 20 à 1 65	1 15 à 1 50	» — à » —
Pérou fr. 1 10 à 1 90				
Chili. fine 1 60 à 1 90				
métis 1 30 à 1 70				
commune 1 — à 1 25				
noire » 75 à 1 70				
Pelades Mérinos 1 35 à 1 70				
» Métis 1 25 à 1 60				

Russie.	suint.	1 70 à 2 25	» — à » —
	lavée à chaud.	» — à » —	2 — à 5 —
	Donskoy lavée.	» — à » —	1 80 à 2 20
Espagne.	finés légères.	1 75 à 1 90	2 20 à 3 50
	lourdes	1 20 à 1 40	» — à » —
	noires	1 20 à 1 70	» — à » —
Portugal.	» 70 à 1 30	» — à » —

PEAUX DE MOUTON, EN SUINT, COURS NOMINAUX

	BUENOS-AIRES.	MONTEVIDEO.
Mérinos.	1 30 à 1 80	1 80 à 2 05
1 ^a	1 25 à 1 70	1 70 à 2 —
2 ^a	1 20 à 1 65	1 60 à 1 85
3 ^a	1 15 à 1 50	1 40 à 1 70
4 ^a et commune.	» 70 à 1 30	» 80 à 1 40
Mi-laine.	1 20 à 1 50	1 40 à 1 70
Rasons et mi-rasons.	» 60 à 1 30	» 70 à 1 40
Agneaux grands.	1 25 à 1 60	1 30 à 1 80
— moyens.	» 90 à 1 40	» 90 à 1 50
— petits et mort-nés.	1 — à 1 85	1 — à 1 80

Demande courante aux prix de la dernière vente; les Montevideo sont toujours bien tenus. Le stock en Plata est très restreint, aussi n'a-t-on fait que peu de chose en cette sorte, soit : 5 b. M-Video agneaux, à fr. 140 le kil.; 15 b. B-Aires prima à fr. 1,80; 34 b. B-Aires suint de fr. 1,26 à 1,50, et 95 b. dito agneaux suint, à prix non divulgué.

On a fait, en outre, 98 b. Chili à fr. 1,70; 9 b. dito suint à prix secret, et 242 b. Russie suint à prix non divulgué.

Il nous est parvenu 2 b. de M-Video, 708 b. de B-Ayres, 5 b. d'Algérie, 21 b. d'Angleterre, 248 b. d'Anvers.

Cuir et peaux. — Extrait de la dernière circulaire de MM. Asselin et Blais, courriers, pour la 2^e quinzaine de novembre :

Du 15 au 30 nov. les importations ont été de 30,820 cuirs, dont 940 vendus précédemment à livrer.

Les ventes et expéditions durant la même période, comportent 40,947 cuirs (dont 6,100 à livrer), plus 2,229 chevaux. — Stock sur place au 1^{er} déc. : 108,590 cuirs, 139 chevaux, secs contre 106,323 cuirs et 6,696 chevaux l'an dernier, à pareille époque.

Bonnes demandes à prix fermes durant cette quinzaine pour cuirs lourds, même en hausse sur Plata salés, les sortes légères sans changement.

Plata secs. — Importations, 4,132. — Débouchés : 2,113. — Stock : 16,596.

Les mataderos de ville ont maintenu leurs prix soit de fr. 135 à 137 pour bœufs; de bons Campos ont obtenu fr. 145 au débarquement, les sortes secondaires de fr. 122,50 à 125.

Plata salés. — Importations : nulles. — Débouchés : 13,550, dont 5,200 expédition. — Stock au 1^{er} déc. : 54,676.

Saladeros : Les bœufs ont été demandés; aussi peut-on constater sur le disponible une légère avance de fr. 1 à 2 suivant poids; à livrer, il a été traité sur la nouvelle campagne 5,000 cuirs à fr. 76 garantis 28 kil. Les vaches sont toujours d'une vente difficile aux cours actuels, ce n'est qu'en détail et sur les meilleurs lots que l'on obtient fr. 67,50 pour 21 kil. 1/2, à fr. 86 pour 22 kil. — Stock : 6,953 bœufs et 30,476 vaches.

Mataderos : Les bœufs sont en voie de hausse; on a payé en disponible de fr. 68,25 à 69,50 et à livrer soit 200 pièces à fr. 71 garantis 29 kil. Les vaches obtiennent encore de fr. 65 à 68, suivant poids. — Stock : 300 bœufs, 16,647 vaches.

Rio-Grande secs. — Sans importations ni ventes. — Stock nul.

Rio-Grande salés. — Sans importations. — Débouchés : 3,282, y compris 4,791 d'expédition. Les bœufs légers, mais de qualité secondaire, ont été cédés à fr. 63, et les vaches du même lot à fr. 61,50; par contre, de bonnes vaches saladeros 21 kil. en raie continuent à obtenir fr. 65. — Stock : 4,760.

Chevaux. — Sans importations. — Débouchés : 2,229 salés formant notre stock, de fr. 52,50 à fr. 55. — Stock : 139 secs.

Brésil. — Importations : 3,621 Fernambourg salés secs, dont 500 vendus précédemment à livrer, 258 Para secs, 1,187 salés secs et 4,646 salés verts. — Débouchés : 563 Santos salés, à prix réservés; 415 Bahia secs à fr. 100, lesquels; 266 Aracaty salés secs avariés, de fr. 79 à 87,50 : 4,063 Para salés verts, de fr. 61,75 à 62,25 pour sains de 20 kil. en raie. — Stock : 171 Bahia secs, 5,028 Bahia, 3,252 Fernambourg, 1,776 Céara, 846 Aracaty, 703 Maragnan, 1,187 Para

salés secs, 258 secs et 4,641 salés verts. — Prix sans changement, plutôt faibles.

Rio Janeiro. — 7,955 (dont 150 vendus précédemment à livrer). — Débouchés : 10,200 dont 900 à livrer, à prix réservé, mais établissant toutefois une baisse d'environ 3 0/0 sur les cours précédents. — Stock nul.

Pérou. — Importations : 2,255 Mollendo secs, 825 Pérou secs et salés secs, 3,072 Lima et Pérou salés verts, dont 290 vendus précédemment à livrer. — Débouchés : 2,441 Mollendo secs, de fr. 107 à 120 tels quels; 395 Payta secs et avec apprêt de fr. 79 à 95 tels quels; 50 Callao salés secs qualité inférieure, à fr. 63. — Stock : 188 Mollendo secs, 635 Payta secs et avec apprêt, 1,940 Pérou secs et salés secs, 5,965 Pérou et Lima salés verts.

Chili. — Importations nulles. — Débouchés : 50 Valparaiso salés verts expédition, 64 Punta-Arenas salés verts, à fr. 68,88 Pisco salés secs, de fr. 75 à 83,50; 76 Pascamayo secs, à fr. 104,50; 74 Salavery secs et avec apprêt, à fr. 84, le tout tels quels. — Stock nul. Prix fermes.

Diverses provenances. — Importations : 619 Mazatlan salés secs, 411 secs, 233 Savanilla secs, 662 Texas secs et saumures secs, 877 Martinique, 72 Laguayra salés verts. — Débouchés : 269 Curuaço secs et avec apprêt, de fr. 61 à 99; 233 Savanilla secs, de fr. 95 à 108,50; 662 Texas secs et saumurés secs, de fr. 76 à 85 : 1,637 Martinique salés verts, de fr. 26 à 68,50; 72 Laguayra salés verts, à fr. 58, le tout tels quels; plus 354 Trinidad salés verts, expédition. — Stock : 402 Carmen, 370 Tampico, 4,301 Mexico, 411 Mazatlan secs et avec apprêt, 619 Mazatlan salés secs, 754 Martinique salés verts.

Chèvres, Chevrettes et Chevreaux. — Importations : 14 b. Mexique. — Débouchés : 4 b. Plata expédition, 28 b. Mexique expédition, plus 7 b. diverses expédition. — Stock : 15 b. Plata expédition, 63 b. Chili, 262 b. Mexique, 19 b. diverses. — Toujours délaissés.

Veaux secs. — Importations : 3 b. R-Hacha, plus 255 peaux Plata. — Débouchés : 255 peaux Plata, de qualité secondaire, à fr. 90, tels quels. — Stock : 3 b. R-Hacha.

Rognures. — Sans importations ni ventes. — Stock nul.

DERNIERS COURS, LES 50 KILOS ACQ.

PLATA secs, Bœufs, 1 ^{re} sorte, 13/16 kil.	fr. 137	» à 140	»
— — — 1 ^{re} — 11/12 1/4 kil.	133	» à 135	»
— — — 1 ^{re} — 10/11 kil.	120	» à 125	»
— — — 2 ^e —	105	» à 127	50
— — — inférieurs	85	» à 105	»
— — — Vaches 1 ^{re} sorte, 10/11 kil.	130	» à 135	»
— — — 1 ^{re} — 9/10 kil.	122	50 à 130	»
PLATA secs, Vaches 2 ^e —	100	» à 125	»
— — — inférieures.	85	» à 100	»
— — — Veaux.	90	» à 115	»
RIO-GRANDE secs. { bons.	115	» à 125	» N
— — — secondaires.	95	» à 110	»
PLATA Saladeros { nouveaux } 28/29 kil.	72	» à 73	50
— — — Bœufs { 27/28 kil.	71	» à 72	» N
— — — { anciens } 29/30 kil.	70	» à 72	»
— — — { 27/28 kil.	68	» à 69	»
— — — { 19/20 kil.	68	» à 71	»
— — — { 21/22 kil.	71	» à 74	»
— — — Veaux légers, la pièce.	» 50	à 2 50	M
Dito Mataderos { Bœufs.	68	» à 72	»
— — — { Vaches, 20/22 kil.	67	» à 72	»
CHEVAUX secs, la pièce.	5	» à 10	»
— — — salés, les 50 kilog., Plata.	40	» à 55	50
— — — — R-Grande.	40	» à 47	50
— — — { Bœufs étendus, 28/30 kil.	67	» à 68	» N
— — — { 22/27 kil.	64	» à 67	» N
RIO-GRANDE { Bœufs ronds.	70	» à 72	» N
— — — Saladeros. { 21/27 kil.	66	» à 69	» N
— — — { Vaches.	65	» à 67	»
BAHIA secs.	100	» à 112	50
— — — salés secs.	85	» à 92	50
CENTRE-AMÉRIQUE secs et avec apprêt.	80	» à 105	»
COTE-FERME secs et avec apprêt.	80	» à 105	»
FERNAMBOURG secs.	100	» à 112	50
— — — salés secs	95	» à 98	» M
— — — salés verts 21/22 kil.	66	» à 67	» N
PARA salés verts	60	» à 62	»
LIMA et PLATA secs	85	» à 105	»
— — — salés secs { Bœufs.	80	» à 85	»
— — — { Vaches.	80	» à 82	50
— — — salés verts { Bœufs.	63	» à 64	»
— — — { Vaches.	62	» à 63	»
MINAS secs état sain	125	» à 130	»
— — — { Bœufs 31/36 kil.	57	» à 60	»
— — — { Vaches 25/28 kil.	55	» à 60	»
— — — plus légers.	50	» à 54	»
TAMPICO secs et salés secs	90	» à 105	»
MEXIQUE secs	100	» à 125	»
TRINIDAD salés verts.	68	» à 70	»

Le Havre, le 29 novembre 1882.

CAFÉ

COURS	AUX 50 KIL. ENTREPOT	
	le 25 nov. 1881	le 25 nov. 1882
Rio très ord. et inf.	42 — à 46	27 — à 32
» ord.	50 — à 55	34 — à 40
» bon ord.	60 — à 62	40 — à 45
» fin ord. et sup.	64 — à 72	46 — à 52
» lavé ord. à bon.	68 — à 72	60 — à 65
» » fin et sup.	75 — à 85	66 — à 75
» Capitania.	50 — à 52	35 — à 40
SANTOS triage et inf.	40 — à 52	28 — à 32
» très ord. à ord.	50 — à 60	34 — à 40
» bon ord. à fin ord.	60 — à 68	41 — à 48
» sup. et Caracoli.	70 — à 80	50 — à 70
» lavé.	70 — à 85	60 — à 75
BAHIA, Valença, Nazareth.	— — à — M	— — à — M
» Moritiba.	55 — à 65	40 — à 50
» Caravilas.	— — à — M	— — à — M
Haïti		
Cap, Gonaïves, St-Marc.	60 — à 70TQ	49 — à 60
JACMEL.	60 — à 70TQ	45 — à 49
PORT-AU-PR. et Soute.	60 — à 66TQ	42 — à 47
Jérémie, Cayes et autres.	58 — à 66TQ	40 — à 45
PORTO-RICO.	80 — à 110	75 — à 95
PORTO-C ^o et LAGUAYRA.	70 — à 75	48 — à 56
DITO GRAGÉS.	80 — à 105	60 — à 85
C. Amérique		
COLOMBIE, Macaraïbo, avanilla, Guayaquil	65 — à 75	48 — à 65
» » gragés.	76 — à 85	68 — à 78
SALVADOR, NICARAGUA.	70 — à 72	48 — à 58
DITO gragés.	75 — à 80	68 — à 78
COSTA RICA et GUATEM.	65 — à 72	55 — à 62
DITO gragés.	76 — à 90	65 — à 80
HONDURAS.	76 — à 90	68 — à 80
Java.	— — à — M	— — à — M
Padang et Macassar.	72 — à 85	70 — à 76
Manille.	70 — à 74	54 — à 68
Ceylan natif trié.	70 — à 80	63 — à 68
» plantation.	— — à — M	— — à — M
Wynard et Malabar.	85 — à 88	68 — à 78
MOKA.	90 — à 100	80 — à 90
Mysore.	— — à — M	— — à — M
Indes		

N veut dire nominal.
M veut dire manque en première main.
TQ veut dire tel quel.

La demande a été un peu plus active cette semaine pour le disponible ; les bons Santos nouveaux semblent attirer particulièrement l'attention de l'exportation et on a ainsi obtenu 42 fr. pour *good* et 45 fr. pour *fully'good*.

Le *good average* Santos à terme après avoir présenté une avance de 1 fr. à 1 fr. 25, notamment pour mois rapprochés, sous l'influence d'avis plus encourageants de la source, reste en clôture aux prix indiqués ci-dessous :

Les principaux marchés sont sans intérêt à signaler.

New-York après être tombé à 7 1/4 nous arrive aujourd'hui en reprise de 7 1/4 à 7 1/2 le *fair* Rio.

Des dépêches particulières du Brésil donnent une diminution dans les recettes (16,800 sacs à Rio et 8,500 sacs à Santos) avec des cours plus fermes.

Les ventes totales de la huitaine se montent à environ 45,500 sacs de toutes provenances, dont 30,000 sacs Santos à terme et 6,000 sacs en disponible, 550 sacs Rio, 500 sacs Bahia, 2,51 sacs Haïti, 550 sacs Laguayra et divers, plus 2,700 sacs Malabar, 1,000 sacs Ceylan et 500 sacs Centre-Amérique et divers passés aux enchères, le tout à la parité établie.

RIO-JANEIRO, le 4 Déc. 1882. — Marché calme. Prix très faibles — *Good-First*, 3,100/3,250 — Change : Paris, 446 ; Londres, 21. 1/4 — Stock, 479,000. — Exportations de la semaine : Canal et Nord, 32,500 ; Méditerranée, 19,500 ; Amérique, 32,800. — Ventes de la semaine : Canal et Nord, 25,000 ; Méditerranée, 15,000 ; Amérique, 26,000. — Recettes journalières, 18,000.

SANTOS. — Marché cale. Prix très faibles. — Ventes de la semaine : Europe 22,750 ; Amérique, 3,250 — Exportations de la semaine : Nord d'Europe, 50,750. — Amérique, 7,250. — Recettes journalières, 8,500. — Stock, 284,000. — Prix supérieur, 3,000 à 3,200.

Arts, sciences et faits divers.

Le docteur Crevaux a été presque autant que Savorgnan de Brazza, le héros géographique de l'année. Tout le monde connaît la fin tragique de ce vaillant explorateur, massacré, avec toute la mission dont il était le chef, sur les bords de l'une des rivières de l'Amérique du Sud. Nous avons raconté les divers incidents de ce drame, à mesure que les renseignements en parvenaient à la Société de géographie de Paris. La mort violente de Crevaux n'a pu qu'augmenter encore l'intérêt qui s'était attaché à son nom en raison de ses explorations et de ses découvertes : le conseil municipal de Paris a manifesté la part qu'il prenait à cette perte en nommant de son nom l'une des rues de la capitale, et de divers côtés des souscriptions ont été ouvertes pour honorer sa mémoire.

Il lui manquait un monument littéraire : c'est ce monument que la librairie Hachette vient de lui élever par la publication du magnifique volume illustré et de grand format qu'elle publie pour 1883 et qui comprend les relations que Crevaux, entre deux expéditions, a données lui-même de ses voyages. (*Voyages du Dr Crevaux dans l'Amérique du Sud*. Paris, Hachette, 1 volume in-folio ; 253 gravures, 4 cartes et 3 fac-simile des relevés de l'auteur).

Jusqu'ici, c'était surtout le public scientifique qui connaissait l'homme et ses découvertes ; aujourd'hui, le grand public est appelé à en juger.

Jules Crevaux était né à Lorquin (Meurthe) le 1^{er} avril 1847 ; il avait donc à peine 35 ans lorsqu'il a péri. Lorrain par sa mère et Breton par son grand-père, qui était originaire des environs de Guingamp, il avait, comme le fait remarquer son camarade d'école, son compagnon de voyage et ami, M. Lejanne, hérité des qualités de ces deux fortes races.

C'est par son travail, sa persévérance et son énergie que Crevaux s'était élevé au point où il était parvenu ; son origine était humble ; nous apprenons ici pour la première fois que son père était aubergiste et boucher à Lorquin ; en mourant, il lui laissa un modique avoir qui fut consacré tout entier à l'éducation du jeune Crevaux. Ce dernier commença par l'école de son village, et termina par le collège de Nancy, où il fit ses humanités ; il alla ensuite étudier à la faculté de médecine de Strasbourg, d'où il passa à l'école de médecine navale de Brest.

Crevaux était petit, mais trapu et d'une vigueur peu commune. Son front était haut et une flamme, dit son biographe, brillait dans ses yeux. Dès le temps de ses études, à l'école de Brest, il était tourmenté de la passion des voyages ; les périls et les émotions de cette vie libre et indépendante l'attiraient ; il aspirait après le moment de pouvoir courir le monde ; le danger ne l'effrayait point ; au contraire, il semblait le rechercher, « on peut dire que c'était son élément. »

Nommé, en octobre 1868, aide-médecin, grade qui correspond à celui d'aspirant de 1^{re} classe ou de sous-lieutenant, Crevaux fit sa première campagne à bord de la *Cérès* et visita le Sénégal et les Antilles. La guerre de 1870 éclate, il est adjoint au 4^e bataillon des marins de Cherbourg. Mais, dans un des combats de cette fatale campagne, le bataillon est décimé, le commandant tué et Crevaux fait prisonnier au moment où il soignait les blessés. Il réussit pourtant à s'échapper et vient se mettre, à Bourges, à la disposition du ministre de la guerre. On lui confie plusieurs missions : il est chargé de porter divers ordres, d'abord dans Orléans occupé, ensuite dans Salins, investi par l'ennemi. A Chaffois (24 janvier 1871), il est blessé d'une balle à l'avant-bras.

Rentré à Brest, à la fin de la guerre et nommé en 1873 médecin de 2^e classe, grade équivalent à celui d'enseigne de vaisseau ou de lieutenant, Crevaux s'embarque sur le *La Mothe-Piquet*, qui se rendait dans l'Amérique du Sud, et mit le pied sur une terre qui devait être un jour son tombeau.

Crevaux était doué d'une grande sagacité. M. Lejanne en cite comme preuve la réfutation qu'il entreprit d'une doctrine acceptée à cette époque et qui, dans les énormes pierres polies et striées des pampas, voyait des blocs erratiques transportés par un glacier. Crevaux démontra que ces roches sont identiques à celles qui en forment la base « et qu'elles ont dû être polies et striées sur place par d'immenses nappes d'eau animées d'une prodigieuse vitesse et transportant de nombreux débris. Un argument sans réplique est que plusieurs d'entre elles sont encore attachées à la roche mère », ainsi qu'il l'exposa devant la Société de géologie.

C'est ici que commencent les voyages qui ont fait la réputation du docteur Crevaux. Ayant conquis au concours son dernier grade de 1^{re} classe, il se tourne vers la Guyane, où, depuis deux siècles, de nombreux voyageurs avaient essayé, mais en vain, de pénétrer jusqu'aux Tumuc-Humac, rideau de montagnes derrière lesquelles se cachait, croyait-on, un fantastique Eldorado. Ce que d'autres n'avaient pas osé tenter, pourquoi ne l'essayerait-il pas? Il était animé du feu sacré, nécessaire en de telles entreprises. Cependant, au moment du départ, la fièvre jaune éclate. Il reste pour soigner les malades, subit lui-même les atteintes du fléau; mais, à peine remis, il remonte le Maroni jusqu'au pays des Indiens Bonis, atteint les Tumuc-Humac et descend le Yary jusqu'à l'Amazone. Ce fut pendant ce voyage, un des plus beaux qui aient été exécutés depuis longtemps et que d'anciens Guyanais estimaient si difficile qu'ils ne voulaient même pas y croire, — ce fut alors, disons-nous, que Crevaux rencontra le fameux nègre Apatou, qui devint son fidèle et dévoué compagnon de route pendant ses diverses expéditions.

Bientôt, une autre rivière de la colonie française attire Crevaux. C'est l'Oyapock, qu'il remonte, traversant une seconde fois les Tumuc-Humac et descendant le Parou jusqu'à l'Amazone. A ce moment, il pouvait se contenter des résultats déjà obtenus dans ce second voyage. Mais non : il apprend qu'un vapeur va remonter le rio Iça; sur-le-champ, il combine un autre plan et s'embarque, afin de remonter cette rivière navigable jusqu'au pied des Andes; de là, il gagne au nord les sources du Yapura, immense rivière de 500 lieues encore inexplorée et qu'il descend dans tout son cours, s'exposant à mille dangers, entre autres à travers le territoire d'Indiens anthropophages.

C'est alors qu'il revient en France, toujours suivi d'Apatou, et que la Société de géographie lui décerne sa grande médaille d'or, dans une séance dont le souvenir est peut-être encore présent à l'esprit de nos lecteurs.

Sa troisième expédition (1880-1881), — car le démon des voyages n'a pas tardé à le reprendre, — sa troisième expédition embrasse la Magdalena, le Guaviare (qu'il baptise d'un nouveau nom : le rio Lesseps) et l'Orénoque. Ce qu'il a supporté de privations, de misères de toute nature pendant ces années passées dans les grands bois, il faut, dit M. Lejanne, qui l'accompagnait dans cette exploration, « avoir affronté les mêmes épreuves pour s'en faire une idée exacte. Toute fierté à part, il n'est pas de mendiant plus malheureux ».

M. Lejanne nous initie à la méthode d'opérer de Crevaux, dont il a pu, ajoute-t-il, apprécier, pendant ce voyage, les merveilleuses qualités : sang-froid sans égal, énergie, activité extraordinaire, mépris du danger, promptitude dans la décision. Cette méthode consistait à remonter un fleuve jusqu'à sa source, à franchir la ligne de partage des eaux et à suivre celle du bassin opposé, en se dirigeant d'après les circonstances (comment faire autrement quand on se lance dans l'inconnu?) et en n'emportant comme bagages que le strict nécessaire : des vivres pour quelques jours, les instruments indispensables; plus 2 chemises, 1 hamac et 1 moustiquaire par personne. C'était ce qu'on peut appeler brûler ses vaisseaux; car, une fois en route, les difficultés pour revenir en arrière eussent été insurmontables. « En avant, toujours en avant! » telle était sa devise.

Le superbe volume que publie aujourd'hui la librairie Hachette contient donc la relation des trois explorations dont nous venons de parler : 1^o Voyages dans l'intérieur des Guyanes (1876-77), exploration du Maroni et du Yary; 2^o de Cayenne aux Andes (1878-79), exploration de l'Oyapock, du Parou, de l'Iça et du Yapura; 3^o A travers la Nouvelle-Grenade et le Venezuela (1880-81), exploration du Magdalena, du Guaviare et de l'Orénoque. A cette dernière relation est joint le récit d'une excursion qui a terminé le voyage, à savoir l'excursion chez les Guaraounos (1881), pour laquelle des notes communiquées par M. Lejanne ont servi de texte. Quant au dernier voyage de Crevaux (1882), celui du Pilcomayo, il manque et pour cause, ayant été interrompu par la mort de l'explorateur.

L'intérêt littéraire de cet ouvrage résulte de la nouveauté même des régions parcourues et des aventures qui ne pouvaient manquer de se présenter à chaque pas, sur des fleuves non encore explorés, à travers des peuplades sauvages, qui faisait pousser à Apatou, quand il avait quitté leur territoire, cette exclamation que nous l'avons entendu répéter à la Société de géographie : « Merci, mon Dieu! Ouitotos pas mangé nous. »

Pour l'exécution matérielle, le volume dont nous parlons,

— volume qui renferme 253 gravures, exécutées d'après des photographies, et des croquis originaux, rapportés par les voyageurs, sans compter 4 cartes servant à suivre les divers itinéraires de voyage, et enfin 6 fac-simile des relevés du docteur Crevaux, dont les cahiers d'observations et les notes, renfermant le tracé des cours d'eau parcourus pour la première fois par lui, ont été remis par le ministère de l'instruction publique à la Société de géographie, — ce volume, disons-nous, vient prendre dignement sa place dans la série de ces ouvrages de luxe dont la librairie Hachette possède déjà une si importante collection. Ces ouvrages, nos lecteurs les connaissent. Ceux qui ne les ont pas lus, qui ne les ont pas feuilletés les ont au moins vus figurer, et figurer non sans honneur, sous leurs riches reliures, dans les grandes expositions, soit françaises, soit étrangères.

Mouvement maritime de steamers entre l'Europe et l'Amérique latine.

DU 15 DÉCEMBRE AU 1^{er} JANVIER

En partance :

- | | | |
|----------|-------------------|---|
| Décembre | 17. | <i>Ville de Bahia</i> , Havre, Pernambuco, Bahia, Rio et Santos. |
| — | 18. | <i>Para</i> , Southampton, Antilles, Côte-Ferme et mers du Sud. |
| — | 18. | <i>Porteña</i> , Havre, Tenerife, Montevideo, Buenos-Aires et Rosario. |
| — | 20. | <i>X</i> , Liverpool, Veracruz, Tampico et Brazos (via Pauillac). |
| — | 20. | <i>Lisbonense</i> , Havre, Pará. |
| — | 20. | <i>Sénégal</i> , Bordeaux, Lisbonne, Pernambuco, Bahia, Rio, Montevideo et Buenos-Aires. |
| — | 20. | <i>Cearense</i> , Havre, Pará, Maranon et Ceará. |
| — | 21. | <i>Ville-de-Saint-Nazaire</i> , Saint-Nazaire, Antilles, Mexique et Pacifique (touchant à Santader). |
| — | 21. | <i>O. Rodrigues</i> , Havre, Saint-Thomas, Porto Rico, Haïti, Colon, Sabanilla (touchant le 24 à Bordeaux). |
| — | 22. | <i>Patagonia</i> , Bordeaux, Brésil, Montevideo et Pacifique. |
| — | 24. | <i>Teutonia</i> , Havre, Antilles, Mexique, Côte-Ferme et Pacifique. |
| — | 24. | <i>X</i> , Southampton, Lisbonne, Bahia, Pernambuco, Rio, Montevideo et Buenos-Aires. |
| — | 28. | <i>Canadian</i> , Havre, Montevideo, Buenos-Aires et Rosario. |
| — | 29. | <i>X</i> , Marseille, Brésil et la Plata. |
| — | 30. | <i>Borussia</i> , Havre, Antilles, Mexique, Côte-Ferme et Pacifique. |
| Janvier | 1 ^{er} . | <i>X</i> , Bordeaux, Pernambuco, Bahia, Rio, la Plata et Pacifique. |
| — | 1 ^{er} . | <i>X</i> , Southampton, Lisbonne, Montevideo et Buenos-Aires. |

Attendus :

- | | | |
|----------|-----|---|
| Décembre | 17. | <i>La Plata</i> , Southampton, Plata et Brésil. |
| — | 19. | <i>Araucania</i> , Bordeaux, du Pacifique, Plata et Brésil. |
| — | 20. | <i>Colombie</i> , Bordeaux, des Antilles et de la Côte-Ferme. |
| — | 20. | <i>Gironde</i> , Bordeaux, de la Plata et du Brésil. |
| — | 20. | <i>La France</i> , Marseille, de la Plata et du Brésil. |

Sceaux. — Typographie et stéréotypie de Charaire et Fils.

REVUE SUD-AMÉRICAINNE

AGENTS DE CE JOURNAL

Amérique.

BRÉSIL. Rio de Janeiro, Lombaerts, rua dos Ourives; Bahia, Olavo de Freitas Martins, 3, rua Nova da Alfandega; Pernambuco, Walfredo Medeiros, 9, rua 1^o de Março; Maceio, F. Favares da Costa; Porto Alegre, Ioaguim Alves Leite; S. Paulo, M. Mattos.

CHILI. Santiago et Valparaiso, L. Tornero; Concepcion, J. M. Serrato; Copiapo, Marconi hijos; Valdivia, Julio Oehzens.

EQUATEUR. Quayaquil, Sr Administrador de « El Comercio »; Quito, Andrade Vargas e hijos.

ÉTATS UNIS. New-York, H. P. Sampers et C^{ie}, 19, Barclay Street; Nouvelle-Orléans, H. Billard; Saint-François de Californie, Louis Grégoire et C^{ie}.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE. Bogota, Lazaro M. Perez; Barranquilla, M. Davila Flores, Sr Administrador del « Promotor ». Panama, Saml. Boyd; Barbacoas, José M. Paz; Sincelejo, Rafael Frcó Ruiz; Medellin, Modesto Molina; Neiva, D^r Rodrigo Pantoja; Tumaco, Euliquio Arizala.

GUATEMALA. Guatemala, Sr administrador de « El Horizonte ».

MEXIQUE. Mexico, Mille y Lucq; Vera Cruz, Sr Administrador del « Diario Commercial ».

PEROU. Lima, J. Galland y E. Henriod.

S. SALVADOR. S. Salvador, Sr Administrador de « La Linterna »; S. Mignel, Brizuela et Charlaix.

VENEZUELA. Caracas, Nicolas de las Casas; La Guaira, F. J. Garcia Monjui.

— Au Rio de La Plata, les agents nommés par le D^r Andrés Lamas; en attendant s'adresser à Buenos-Aires, calle de la Piédad, 255.

Europe.

LONDRES. Samuel Deacon et C^{ie}, 150, Leadenhall.

EDIMBOURG. Keith et C^{ie} 65 George St.

MADRID. Gaspar, editores, 4, Principe; M. Murillo, 7, Alcalá.

LISBONNE. A. Ferin, 74, rua Novado Almada.

PARIS, abonnements et annonces, dans l'administration, 12, rue Keppler et chez M. Denné, *libreria Española*, 15, rue Monsigny. Vente au numéro: P. Arnould, libraire, 20, boulevard Montmartre, Mad. Denax, kiosque 246, boulevard des Capucines, en face du grand-Hôtel, — kiosque boulevard des Capucines, n^o 9, — kiosque boulevard des Italiens, n^o 22, et kiosque boulevard de la Madeleine n^o 1.

On peut s'abonner à ce journal, sans frais, dans tous les bureaux de poste en France.

Pour les pays ou villes où il n'y a pas d'agents, s'adresser directement à l'administration centrale.

12, rue Keppler, Paris.

THE NEW LONDON AND BRAZILIAN BANK

LIMITED

Capital social: £ 1,000,000, dont £ 500,000 versées
FONDS DE RÉSERVE: £ 165,000

SIÈGE SOCIAL: 2, OLD BROAD STREET
London E. C.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. John White Cater, *Président*;

L'honorable Pascoe Charles Glyn, *Vice-Président*.

MM.

James Alexander,

Edw. Lonsdale Beckwith,

John Hollocombe,

MM.

Charles Edward Johnston,

Charles Day Rose,

William Freer Scholfield.

Directeur: John BEATON

SUCCURSALES:

Rio Janeiro

Pará,
Pernambuco,
Bahia,
Santos,
São Paulo,

Rio Grande do Sul,
Montevideo,
Lisbonne,
Porto.

AGENCES:

A PARIS: J.-H. Schröder et C^o;

A HAMBOURG: MM. Mallet frères et C^o;

A NEW-YORK: Fabbri et Chauncey,
Morton Bliss et C^o.

AU BRÉSIL:

Ceara, Maranham, Pelotas, Porto Alegre.

EN PORTUGAL:

Amarante, Braga, Coimbra, Faro, Figueira,
Lagos, Guimarães, Portimão, Setubal, Silves,
Sines, Tavira, Vianna, Villa Real.

A LA PLATA:

Buenos-Aires.

Cette Banque fait toutes sortes d'opérations de Banque avec les pays ci-dessus nommés.

Pour tout autre renseignement s'adresser à la Banque
2, OLD BROAD STREET, LONDON, E. C.

JOSÉ DE CARABASSA ET C^o

BUENOS-AIRES

157, Rue Cangallo, 157.

ON PAYE:

Dépôts en compte courant à vue, mon. légale.	3 % par an.
— — — à 30 jours.	4 % —
— — — à 60 et 90 jours.	5 % —
Dépôts en compte courant à vue, en or.	2 % —
— — — à 30 jours.	3 % —
— — — à 60 et 90 jours.	4 % —
— — — plus longue éch ^e .	convention.

ON RECOURRE:

Avances en compte courant, en mon. légale.	10 % par an
— — — en or.	10 % —

L'escompte de lettres de change et billets est conventionnel.

LETTRES DE CHANGE

On tire: sur 600 villes d'Espagne; — sur 40 villes de France: Londres, Jersey, Liverpool, Hollande, Belgique, Allemagne, Russie, Turquie, Danemark, Suède, Norwège, Roumanie, Autriche, Lisbonne, Oporto, 79 villes d'Italie et 35 de Suisse.

LETTRES DE CRÉDIT

Sur les principales villes de l'Europe, tant pour voyageurs que pour achats de marchandises; — la commission n'est perçue que sur les sommes dont on aura disposé.

Les Bureaux sont ouverts: de 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, et les samedis jusqu'à 5 heures. — Buenos-Aires, le 1^{er} avril 1882.

Librairie et Papeterie

OLAVO DE FREITAS MARTINS

BAHIA (BRÉSIL)

16, RUA DOS OURIVES, 16.

Reçoit des livres et des articles de librairie et papeterie en consignment. — Prière à MM. les Éditeurs, Libraires et Fabricants d'envoyer leurs Catalogues à l'adresse ci-dessus pour rendre les commandes plus faciles.

BAHIA (Brésil).

COMPAGNIE DE VAPEURS

"BRAZIL AND RIVER PLATE"

TOUCHANT A LISBONNE ET A MADÈRE

DÉPARTS RÉGULIERS CHAQUE MOIS DE LIVERPOOL,
LONDRES ET ANVERS.

DE LIVERPOOL:

Les 5 et 19 de chaque mois, pour *Montevideo*,
et *Buenos-Aires* (direct).

Les 12 et 26 de chaque mois, pour *Montevideo*,
Buenos-Aires, *San-Nicolas* et *Rosario* (direct).

DE LONDRES (VOIE ANVERS)

(Avec la malle royale belge)

Les 6, 16 et 26 de chaque mois pour *Rio de Janeiro*, *Montevideo* et *Buenos-Aires*.

En cas de quarantaines à la Plata pour provenances de l'Empire les vapeurs ne toucheront pas au Brésil.

Excellentes cabines et service pour passagers de 1^{re} classe; aussi de 3^e.

Pour conditions de frets et passages, s'adresser:

LONDRES: Arthur Holland and C^o, 17, Leadenhall. E. C.

ANVERS: Kennedy and Hunter.

LIVERPOOL: Lamport and Holt.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828 ET 1829

Sinistres payés depuis l'origine de la Compagnie Incendie
CENT CINQ MILLIONS

Garanties de la Compagnie Vie:
SOIXANTE-CINQ MILLIONS

Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe
RENTES VIAGÈRES

Pour tous renseignements et tarifs,
s'adresser à PARIS,

15, rue de la Banque, 15

ET DANS LES DÉPARTEMENTS A MM. LES AGENTS DE LA COMPAGNIE.

CAISSE DE REPORTS DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital 20 millions

52, rue de Châteaudun, Paris.

Les reports sont des prêts sur titres, garantis: 1^o par les titres reportés, 2^o par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour le compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre, garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants:
Pour le mois d'avril. 6.35 0/0 l'an.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports